

RÉDACTION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Lausanne, Rue de St-François 20. On s'abonne, en Suisse, en Allemagne et en Autriche, dans tous les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

Table with 4 columns: Location (Suisse, Union postale), Duration (Un an, 6 mois, 3 mois), and Price (Fr. 20, 10 50, 5 50). Includes a note: Prix du numéro: 40 centimes.

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉ EN 1799

ANNONCES

HAASENSTEIN & VÖGLER

Lausanne, Place de la Palud 24

Montreux, Vevey, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, Saint-Imier, Delémont, Bière, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, etc.

PRIX DES ANNONCES

Pour l'étranger.... 25 centimes la ligne. Pour la Suisse..... 20 centimes la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LAUSANNE, 21 septembre 1891.

BULLETIN POLITIQUE

Tout le monde est d'accord sur la gravité de la situation en Chine et sur la nécessité d'une intervention prompte et énergique des puissances européennes; mais l'unanimité cesse quand il s'agit de déterminer les bases et les détails d'une action commune. Cela tient, entre autres, à ce que l'on n'a que des informations incomplètes sur ce qui se passe là-bas, sur les relations du gouvernement de Pékin avec ses agents et avec les populations des provinces et sur les causes et l'origine des troubles et des massacres dont la vallée du Yang-tsé-Kiang a été le théâtre. On a parlé beaucoup, dans ces derniers temps, d'une hostilité plus ou moins sourde des Chinois proprement dits contre leurs gouvernements tartares, et l'on est parti de là pour faire ressortir ce que cet état de choses pourrait avoir de sérieux au cas où, l'hostilité s'accroissant, il deviendrait absolument impossible au gouvernement chinois de faire exécuter ses ordres. A quoi bon obtenir du Tsung-li-Yamen des promesses, des garanties, si le gouvernement est impuissant à faire respecter sa volonté et ne peut se faire obéir? Evidemment, cela est grave; mais il faudrait savoir si cette façon d'envisager les choses est exacte.

Le correspondant des Débats à Londres, sur la foi de renseignements particuliers, met en doute cette interprétation des événements. Il est improbable, tout d'abord, que les Chinois soient hostiles à la dynastie tartare, qui les gouverne comme ils le désirent, ne les presse pas, administre la justice et prélève les impôts suivant l'usage immémorial et ne blesse en aucune façon ni leurs croyances, ni leurs préjugés, ni leurs coutumes. Le peuple chinois n'est pas sentimental, et quand on le laisse vaquer à ses affaires tranquillement et conformément à la tradition, il se soucie assez peu que ses gouvernants soient des Tartares ou des Chinois. De plus, on se fait en Europe une idée très fautive de l'administration chinoise où les Tartares sont loin d'être en majorité parmi les gouverneurs des provinces, des districts et des villes. Au contraire, la grande majorité des fonctionnaires sont de vrais Chinois de race, et ce serait une erreur de supposer que le peuple leur soit hostile, ou qu'ils aient eux-mêmes des sentiments peu loyaux envers la dynastie. Ils sont bien plutôt un trait d'union entre elle et la population qu'ils administrent.

Il faut chercher ailleurs la cause des attentats dont sont victimes les Européens. On a vu des vitriers donner quelques sous à des gans pour faire briser des vitres qu'ils espéraient avoir à remplacer. Il se passe quelque chose de semblable en Chine. La province de Yunnan est peuplée en grande partie d'anciens guerriers chinois, chefs et soldats, dont la situation, parait-il, est des plus précaires, qui ne sont ni cultivateurs, ni marchands, et n'ont pour vivre qu'une maigre pension — au moins pour ce qui est des chefs. Mécontents, poussés par le besoin, par leur misère actuelle comparée à leur bien-être passé, ces chefs s'agitent et cherchent à amener une situation qui fasse d'eux des hommes nécessaires et leur rende leur ancienne prospérité. Il y a là toute une armée qui ne demande qu'un moment favorable pour reconquérir sa place au soleil.

Les criminels d'Y-Chang, de Wumel, etc.,

ne sont donc que des instruments; les vrais coupables sont plus loin, et c'est là qu'est, pour le gouvernement chinois, la difficulté. Peut-il et doit-il les atteindre et, dans ce cas, le remède ne serait-il pas pire que le mal?

En présence d'une situation aussi grave d'un côté et d'un gouvernement aussi inactif et aussi nonchalant de l'autre, il faut que les puissances européennes agissent pour leur propre compte et déploient plus d'énergie et d'initiative.

Au lieu d'adresser des notes plus ou moins diplomatiques au Tsung-li-Yamen, pour lui demander d'agir, il faut, dit le Journal des Débats, lui dire ce que l'on exige de lui et, au besoin, lui montrer la façon de procéder. Il faut le forcer à punir avec la dernière rigueur: 1° Tous les individus visiblement coupables d'avoir pris part à l'assassinat des missionnaires et autres Européens, au pillage des maisons appartenant à des étrangers et aux désordres de toute nature; 2° Tous les mandarins et fonctionnaires de tous grades qui ont montré de la mollesse dans la répression de ces crimes et ceux qui, ayant été prévenus que des désordres pouvaient se produire dans l'étendue des provinces, territoires ou villes placés sous leur juridiction, ne les auront pas prévenus et n'auront pas pris, pour les éviter, des mesures suffisantes.

Le cabinet Salisbury, dont l'attitude avait tout d'abord paru quelque peu équivoque, vient d'adresser des représentations énergiques au Tsung-li-Yamen; et l'on annonce que l'escadre anglaise des mers de Chine est prête à se joindre aux escadres des autres puissances intéressées pour une démonstration navale qui puisse frapper les imaginations des Célestes.

Tout fait pressentir que nous ne tarderons pas à voir se produire un choc entre les puissances qui représentent la civilisation occidentale et ce vieil empire du milieu qui semble vouloir faire un suprême effort pour se préserver du contact européen et s'isoler dans sa décrépitude et son immobilisme.

Le congrès des accidents du travail.

Le congrès de Berne n'est pas le premier. Il a été précédé de celui de Paris, en 1889, pendant l'Exposition universelle. Le but de ce congrès a été précisé dans le discours d'ouverture prononcé par le président, M. Linder, inspecteur général des mines, qui a été plus tard l'un des délégués de la France à la Conférence ouvrière de Berlin. « Il faut s'y résigner, disait M. Linder; en dépit de toutes les précautions, l'industrie restera un champ de bataille, ayant ses victimes comme la guerre, les unes mortellement atteintes, les autres plus ou moins grièvement blessées et mises dans l'impossibilité temporaire ou permanente de subvenir à leurs besoins. Législateurs et philanthropes, patrons et ouvriers, se préoccupent, chaque jour davantage, de la gravité du problème que ces infortunes soulèvent; partout on cherche le remède à l'insuffisance du régime légal, sous lequel on est placé, et le moyen de régler les responsabilités encourues en cas d'accident, de manière à ne léser aucun des intérêts en présence. La vraie solution est cependant encore à trouver... Le problème est très complexe... La question des accidents du travail peut être envisagée à des points de vue nombreux dont les plus saillants sont: Mesures de préservation, tant celle d'ordre technique que celle d'ordre administratif — statistique des accidents et conséquences à en déduire, — responsabilités mises en jeu dans les accidents; risque professionnel; mesures réparatrices à prendre en faveur des victimes, et, comme corollaire, organisation de l'assurance. »

L'assurance, dans la pensée des organisateurs du congrès de Paris, ne devait être traitée que subsidiairement. Néanmoins on s'en occupa beaucoup dans les discussions et à Berne ce sera la question principale.

Avant même que le congrès se réunît, il avait reçu plus de huit cents adhésions. Il avait le patronage des personnalités qui, dans divers pays, étaient connues pour l'intérêt qu'elles portaient aux questions sociales. Plusieurs Etats étaient représentés par des délégués officiels, la Suisse entre autres par M. Etienne, inspecteur des fabriques. Plusieurs associations françaises s'étaient cotisées pour couvrir une partie des frais du congrès. De nombreuses chambres de commerce françaises, de chambres syndicales et des sociétés scientifiques avaient adhéré au congrès et celui-ci ouvrit ses séances sous d'excellents auspices.

Il était présidé, comme nous l'avons dit, par M. Linder. Le secrétariat général était entre les mains de M. E. Gruner, ingénieur civil des mines, dont tous les membres du congrès ont pu admirer l'intelligence et infatigable dévouement. On désigna plusieurs présidents d'honneur et le vice-présidence fut donnée à M. Ricard, député, rapporteur à la Chambre française sur les lois ouvrières, et à M. Emile Müller, professeur à l'Ecole centrale, malheureusement décédé depuis lors. Le premier travail fut la lecture d'un rapport de M. Droz, conseiller fédéral (qui fut du reste empêché d'assister au congrès) sur l'état de la question des accidents du travail en France et à l'étranger.

Le Congrès se divisa en trois sections, conformément à la répartition de la matière indiquée dans le discours de M. Linder. Au point de vue de la *lex ferenda*, les débats de la section économique et de législation furent les plus importants.

Dès l'abord, il fut clair que la question de la responsabilité des accidents du travail était comprise de façon bien différente selon les pays. Et elle l'est encore aujourd'hui. Quelques-uns continuent à lui appliquer plus ou moins strictement les règles du droit commun, qui oblige d'une façon générale l'auteur du dommage à le réparer lorsqu'il est en faute. D'autres ont modifié le droit commun en créant, en faveur de l'ouvrier, l'intervention de la preuve: ce n'est plus à l'ouvrier à prouver que l'accident est le fait de l'industrie de son patron, mais au patron à prouver qu'il ne peut pas en l'espèce être rendu responsable. Au système du droit commun vient s'opposer celui du principe nouveau du risque professionnel que beaucoup admettent sans être d'accord sur la définition du risque et sur l'extension qu'il convient de lui donner. Et dans le système du risque professionnel il y a deux manières de faire supporter la responsabilité des accidents par les patrons. L'une est exprimée, comme actuellement en Suisse, dans les lois spéciales sur la responsabilité. L'autre s'est traduite par une organisation qui remplace le risque individuel de chaque patron par le risque collectif de tous les patrons: cette organisation, c'est l'assurance obligatoire (au sujet de ce mot *assurance* il convient de faire remarquer que ce n'est que d'une façon impropre qu'il est appliqué à l'organisation allemande; quand il y a assurance véritable, c'est l'assuré qui supporte la prime; en Allemagne, l'ouvrier touche la somme d'assurance, mais ce sont les patrons qui paient la prime).

Reconnaitre le risque professionnel, c'est admettre que tous les accidents du travail, sauf ceux qui sont la conséquence d'une préméditation criminelle ou d'une imprudence délictueuse, sont, qu'il y ait ou non une force majeure ou cas fortuit, imputables à l'industrie, ce qui revient à dire que ces accidents sont le fait du patron qui a créé ou qui possède cette industrie, et que, par conséquent, la réparation des accidents lui incombe.

On conçoit, d'après cela, qu'au congrès de Paris, où les partisans du droit commun étaient fort nombreux, l'escarrouche principale se soit engagée sur le principe du risque professionnel. Le rapporteur était M. Dejae, professeur à Liège. Après avoir expliqué que l'assurance, telle qu'elle se pratique en Allemagne et en Autriche, ne résout pas le problème de la responsabilité, mais la supprime, et que l'assurance obligatoire est la première étape « dans une voie qui logiquement et rapidement, conduit au socialisme et au communisme », M. Dejae fit cependant des concessions à la théorie du risque professionnel, — concessions qu'il excusa en disant que la complexité des faits sociaux ne s'accommodent pas des principes de la logique absolue — et il proposa le système du risque professionnel limité. D'après ce système, le risque professionnel n'est admis que pour les accidents en présence desquels le droit commun

(art. 1382 et suivant et art. 1147 du Code civil) se montre impuissant: accidents sans cause déterminable, accidents par cas fortuits qui se rattachent à l'exploitation de l'industrie et accidents provenant d'une inadverance naturelle de l'ouvrier. Toutefois il est bien entendu que si la législation doit laisser ainsi au patron, par risque professionnel, la charge des cas douteux, elle ne peut cependant pas lui faire supporter celle des cas fortuits et de force majeure étrangers à son industrie, les *acts of God* des Anglais, comme, par exemple, les coups de foudre tuant un travailleur sur le chantier.

Le système de M. Dejae en pratique n'eût été qu'un nid à procès. En théorie, il était très séduisant. Il obtint au congrès l'assentiment d'un des sociologues les plus distingués de France, M. le professeur Cheysson, qui, allant même un peu plus loin que M. Dejae, déclara qu'il proposait « l'acceptation et l'application du risque professionnel dans le sens étroit du mot et non dans le sens extensif ».

Mais, d'autre part, une partie notable du congrès se montrait franchement hostile au principe du risque professionnel, au bout duquel on voyait poindre l'assurance et, pis encore, cette assurance non pas seulement prescrite par l'Etat mais encore organisée par lui. C'est alors que pour sauver le risque professionnel et avec lui l'assurance dont il était le partisan discret, l'un des délégués belges, M. Morisseaux, directeur au ministère de l'Industrie, employa, avec beaucoup d'esprit et avec une intelligence pétillante, un moyen fort habile pour que nous le taxions de sophistique. Il nia le bien fondé du risque professionnel en droit et son existence en fait. En droit, la théorie du risque professionnel conduit à l'absurde: une chaudière a été établie selon toutes les règles et néanmoins elle éclate, blessant un ouvrier. La doctrine du risque professionnel prouvera que, dans ce cas, le patron est responsable. A la vérité, celui-ci a pris toutes les précautions voulues; sa chaudière a été installée dans des conditions telles qu'il pouvait croire que la sécurité était absolue. N'importe! Il a établi une chaudière, donc il est coupable!... Coupables aussi les grands inventeurs! Les Denis Papin, les James Watt, les Stephenson, les Jacquard, ces génies, ces gloires de l'humanité ne sont que des malfaiteurs, car ils ont vidé la boîte de Pandora en inventant leurs admirables machines! Coupable également celui de nos ancêtres, citoyen laestrie, qui créa la première hache en emmanchant un silex au bout d'un bâton... car les haches causent des accidents. L'erreur de doctrine provient des erreurs dans la constatation des faits: on voit les dangers nouveaux résultant des machines et on perd de vue ceux qu'elles ont fait disparaître. Depuis que l'on a introduit dans l'exploitation des mines de Belgique les machines d'extraction, les pompes à épuisement, les ventilateurs, les transports par moyens mécaniques, le nombre relatif des accidents a diminué de moitié... M. Morisseaux qui, tout en niant avec esprit le principe du risque professionnel, ne demandait cependant, à part lui, qu'à en tirer toutes les conséquences, conclut, pour ne pas effaroucher l'assemblée, simplement à une rédaction meilleure du rapport de M. Dejae.

On voit, par ces détails, qu'au début du congrès de Paris, on était bien loin encore de la discussion des moyens pratiques à employer pour la réparation des accidents du travail. On y arriva cependant dans les dernières séances et l'assurance obligatoire elle-même trouva des défenseurs.

Une déclaration très remarquable fut faite par M. Pihoret, administrateur de l'association de l'industrie française. Nous admettons, dit-il en substance, le droit nouveau qu'on veut faire sortir du risque professionnel... à condition qu'il n'y ait pas de *bis in idem*, c'est-à-dire qu'en dehors de sa participation à l'assurance, par exemple, le patron ne puisse pas encore être recherché en responsabilité civile en cas de poursuites correctionnelles pour le fait d'un accident de travail.

Le congrès avait aussi discuté la définition de l'accident au sens légal du mot. Une bonne définition est essentielle pour la pratique. Quelques commentateurs allemands admettent qu'il n'y a accident du travail donnant matière à indemnité que quand il y a entre le travail et l'accident à la fois concordance de temps, concordance de lieu, et connexion causale. Or, que d'accidents qui ne donnent pas droit à réparation quand

qu'il ne s'agit pas de déguiser.

— Oui, vous, reprit Régine déjà inquiète, auriez-vous l'intention de m'abandonner?

— Non, rassurez-vous; mais que suis-je pour vous? ni père, ni frère, ni... mari, ajouta Georges en hésitant beaucoup; or, ce n'est qu'à l'un de ces trois titres qu'on a le droit de veiller sur une femme; sur une enfant, c'était différent, mais vous n'en êtes plus une.

— Non, fit la jeune fille résolument.

— Vous en convènez vous-même; vous voyez bien que nos relations dans l'avenir pourront devenir difficiles, étonner par leur intimité; on sourirait bien vite de mon rôle de mentor vis-à-vis de vous, ma chère mignonne; si on le savait, je ne voudrais pas vous exposer à ce sourire.

— Que peut-il me faire? Si l'on sourit, c'est que l'on ne saura pas ce que vous êtes pour moi ni ce que je suis pour vous.

— Ne vous exagérerez pas non plus votre reconnaissance, Régine; le peu que j'ai fait pour vous, tout autre eût pu le faire et eût aussi bien réussi.

— Non, dit la jeune fille d'un ton qui n'admettait pas de réplique.

— Et un jour viendra, continua Georges repris par sa mélancolie, où vous n'y penserez plus; c'est la logique des choses. Dans dix ans, vingt ans, moins peut-être, je n'aurai plus dans votre souvenir qu'une place effacée et, si je suis reparti quelque part, bien loin, à l'autre bout de la terre, rien ne venant plus vous parler de moi, c'est à peine si vous vous rappellerez que j'existais... et pourtant!

— Et pourtant?... interrogea Régine d'une voix rendue haletante par l'émotion.

— Et pourtant, poursuivit Georges presque malgré lui, entraîné par le charme de cette belle soirée et l'attendrissement secret de l'adieu, et pourtant, moi, je ne vous oublierai jamais: cette année, que nous avons passée presque entièrement ensemble, restera lumineuse dans ma pensée, comme la plus douce de ma vie et vous pourriez bien dire, un jour, si je

cette triple condition doit être remplie! L'ouvrier blessé en faisant, pour se rendre au travail, un chemin qu'il est obligé de faire, un maçon atteint par l'éroulement d'une cheminée à l'heure de son repas et cent autres victimes journalières d'accidents fortuits ne seraient pas, d'après la théorie de ces commentateurs, admises à obtenir une réparation, une indemnité. Il est vrai que la législation actuelle de la Suisse sur la responsabilité civile n'est guère plus humaine. Récemment, le gardien de nuit d'une fabrique ayant été à moitié tué par des malfaiteurs pendant qu'il faisait son service, s'est vu refuser par jugement rendu en justice, l'indemnité qu'il réclamait. On voit quel intérêt s'attache à une définition exacte de l'accident du travail. Le congrès de Paris a cherché cette définition, mais il ne l'a pas trouvée.

Quant aux indemnités à payer aux victimes des accidents du travail, les préférences du congrès avaient paru se porter sur le mode de règlement par l'assurance. Toutefois la majorité repoussait l'obligation absolue de l'assurance et n'admettait que l'assurance facultative, et même dans le système de cette dernière, elle laissait le choix aux intéressés entre différents modes d'assurance: auprès d'une caisse de l'Etat, auprès de compagnies privées ou par la constitution de syndicats de mutualité.

Ainsi, en somme, le congrès ne concluait pas. Il s'était, du reste, interdit de conclure, c'est-à-dire de voter des résolutions. Cette interdiction a été fort heureuse. Elle a empêché l'adoption de conclusions hâtives. A notre avis, rien n'eût été plus fâcheux que de voter, par exemple, sur l'assurance. Le vote n'aurait donné qu'un résultat composé de pièces mal assorties. On aurait adopté à la fois l'assurance et le principe facultatif. Or, qu'on se rappelle le sujet et à vu, comme nous, fonctionner les assurances allemandes, on arrive à dire que l'assurance sera obligatoire (ce qui ne veut pas encore dire que l'Etat la gèrera) ou qu'elle ne sera pas. Décréter à la fois que certaines catégories d'accidents seront régies par le droit commun et d'autres par le principe du risque professionnel; puis que les patrons pourront s'assurer auprès de certains organismes à déterminer, mais qu'ils ne seront pas tenus de le faire — ce serait ouvrir la porte à une série interminable de difficultés administratives, de litiges entre les patrons et l'Etat, ainsi qu'entre les patrons et les ouvriers, de procès et de tracasseries de toute espèce. On aurait tous les inconvénients de l'assurance obligatoire sans en avoir les avantages.

Depuis le congrès de Paris l'idée de l'assurance obligatoire a fait beaucoup de chemin. On la voit poindre dans de nombreux projets de loi nés en France. L'assurance obligatoire est, en effet, le vrai, un tempérament des pays nourris d'idéalisme individualiste. Mais elle simplifie si bien les choses — à condition d'être elle-même organisée simplement, qu'on y revient toujours. Au congrès de Berne elle trouvera plus de faveur qu'à celui de Paris, où déjà elle avait eu ses protagonistes. Nous sommes persuadés que les assurances sociales feront le tour des pays industriels, malgré toutes les répugnances qu'inspire le socialisme d'Etat. Ce n'est pas par doctrine que nous en sommes partisans, car en principe nous préférons les œuvres humanitaires sorties de l'initiative privée, individuelle ou collective, aux œuvres dictées par la loi, mais nous les voyons venir, ces assurances ouvrières, parce qu'elles donnent la solution la plus simple au problème si complexe de la réparation des conséquences du salariat industriel pour la vie et pour la santé des ouvriers. On introduira les assurances ouvrières par raison d'utilité et d'opportunité... et aussi un peu par esprit d'imitation.

CONS. BODENHEIMER.

Lettre de Paris.

(De notre correspondant particulier.)

Paris, le 20 septembre.

Lohengrin. — M. Carnot à Fontainebleau. — La médaille militaire.

La dépêche que vous avez publiée hier, sur la seconde représentation de Lohengrin, ne rend qu'assez imparfaitement compte de ce qui

vous quitte, Régine, que vous auriez eu ce qu'il y a de meilleur en moi.

— Je le sais, fit la jeune fille, secouée par une impression profonde, je le sais, continuez cousin Georges, dites, dites encore?

— Quoi? que voulez-vous que je vous dise? si vous m'avez laissé lire en votre âme comme en un livre ouvert, n'avez-vous pas, en revanche, appris à pénétrer la mienne suffisamment pour savoir tout ce qu'elle renferme à votre égard d'affection et de dévouement?

— Si, je le sais! fit Régine s'exaltant, si, je le sais ou, plutôt, je crois le savoir; mais, dites-le moi, Georges, dites-le, par pitié, ajouta-t-elle en joignant les mains dans un mouvement passionné, n'avez-vous pas que je tremble de me tromper, car une erreur me nuirait; ne sentez-vous pas que ce mot, qui hésite à tomber de vos lèvres, je l'attends depuis des mois déjà; que ma volonté s'est usée dans cette expectative; que les doutes qui troublaient parfois mon espérance, ont détruit mon courage et, qu'aujourd'hui, à bout de forces, craignant encore que vous ne m'avez pas comprise, ou que je me sois abusée sur ce que j'ai cru deviner en vous, je ne ose pas vous demander le secret de ma destinée?...

— Régine! Régine! fit Georges éperdu, vous m'aimez!

— Oui, je vous aime, répondit la jeune fille relevant la tête dans un mouvement de noble et chaste fierté.

Et le regardant en face, de ses beaux yeux purs et sincères:

— Mais vous, ajouta-t-elle, Georges, pour avoir le droit de m'adresser cette question, m'aimez-vous?

Le marquis n'essaya pas de lutter, sa volonté lui échappa, entière, dans un affolement délicieux; l'épreuve à laquelle elle était soumise était au-dessus de sa puissance; l'émotion étranglait sa voix, mais il ouvrit ses bras. Régine s'y laissa tomber avec la confiance de son innocence et ce fut tout bas, les lèvres près de ce joli front pur qu'aucune pensée mauvaise n'avait jamais souillé, qu'il lui répondit:

FEUILLETON DE LA GAZETTE

UN AN D'ÉPREUVE

par MARY FLORAN

— J'ai encore deux jours de soleil, se dit-il, et, après, la nuit noire du désespoir; demain j'irai à la villa passer ma dernière soirée, voir Régine pour la dernière fois. Je ne le lui dirai pas, je me priverai de la pénible douceur du suprême adieu, puis, en rentrant, j'écrirai à sa mère et, dès le lendemain, je partirai sans les revoir.

XXIII

Georges s'est tenu parole: il a passé toute la journée à faire secrètement ses préparatifs de départ, puis, le soir venu, il a diné en hâte et a pris le chemin de la villa.

Des la grille il a aperçu, au milieu des massifs du jardin, la robe blanche de Régine qui, reconnaissant son coup de sonnette, est accourue au devant de lui toute vive et toute charmante.

— Venez vite, lui dit-elle, je suis seule et je me serais ennuyée à mourir si je ne vous avais espéré.

— Comment seule? la duchesse?

— Ma mère est allée à une réunion de cette œuvre de charité dont elle est présidente; comme elle songe très sérieusement, après ce qui s'est passé, à regagner Sormègues au plus tôt, elle cherche à résilier ses fonctions.

— Et elle sera retenue longtemps à cette réunion?

— Je ne le crois pas, mais je ne le sais au juste; voulez-vous que nous restions au jardin en attendant? Il fait si beau! nous verrons la nuit venir, l'ombre envahir les montagnes, puis la mer, et, peut-être, la lune, tout à coup, la dissiper; c'est tellement joli le soir!

— Je veux bien; mais ne prendrez-vous pas froid?

— Froid! allons donc, par ce temps!

Et passant son bras sous celui de Georges avec sa familiarité accoutumée, elle l'entraîna sous un berceau de charme où le chèvrefeuille courait à l'envi avec la vigne vierge autour des troncs noueux des vieux arbres, et, y trouvant un banc, elle le fit asseoir auprès d'elle.

— Eh bien! cousin Georges, fit-elle au bout d'un moment de silence, qu'avez-vous donc que vous ne me parlez pas?

— Rien, Régine, je songeais.

— A quoi?

— A vous.

— A propos de ce mariage que j'ai refusé, sans doute?

— Peut-être.

— Je l'avais deviné! et qu'en pensez-vous?

— Je me demandais si vous n'avez pas eu tort, grandement tort de repousser le prince de Chantarral?

— Non, cousin Georges, dit Régine de sa voix claire et joyeuse, non, je n'ai pas eu tort.

— Et pourtant, il vous apportait le rang, la richesse et l'amour, avec tous les raffinements de jouissance qu'entraînent avec elles ces trois choses, lorsqu'elles sont réunies. Que voulez-vous de plus? Ne vous satisfiez-vous pas à la réalisation de quelque rêve dange-reux? Vous connaissez bien peu la vie, Régine, c'est pour cela que vous en espérez trop. L'avenir vous rendra moins exigeante en semant les déceptions sous vos pas; alors qui sait si un regret ne vous ramènera pas en arrière, si vous ne vous rappellerez pas ce jour d'hier pour déplorer de l'avoir laissé fuir sans fixer votre avenir et si moi, votre ami, je ne me reprocherais pas alors de ne pas vous avoir montré assez clairement les avantages que vous repoussez?

— Quelle mélancolie! fit Régine, remarquant le ton attristé de son cousin, et pourquoi revenir sur le passé? pourquoi aussi voir l'avenir si sombre! moi, il

m'apparaît couleur de rose!

— C'est de votre âge et je ne voudrais pas gâter vos rêves de dix-huit ans par ma vilaine expérience, d'autant mieux que, selon toute prévision, l'existence vous sera belle. Voyez, à peine avez-vous mis le pied dans le monde que déjà tous les suffrages vous sont acquis? Une flatteuse recherche vient de le prouver, elle sera suivie de bien d'autres; sur vos pas naîtront les admirations et les sympathies, les amitiés et les amours, mais l'envie, la jalousie, la méchanceté et naîtront aussi; toute seule saurez-vous vous garder de leurs attaques? saurez-vous rendre justice aux sentiments sincères et dédaigner ceux qui ne le sont pas? saurez-vous croire et douter à propos, n'accorder qu'à bon escient votre confiance et votre affection; et, pour n'être jamais trompée, ne pas vous tromper vous-même sur la valeur des gens et des choses? C'est si difficile, ma pauvre Régine, de conduire sa barque dans cette vie qu'on a banalement, mais justement comparée à un fleuve! et ce le sera particulièrement pour vous, jeune et belle comme vous l'êtes, avec l'inexpérience de votre jeunesse et le trouble méritable que les adulations apporteront dans votre jugement; on est si facilement indulgent pour qui vous flatte et vous loue! C'est pourquoi j'aurais été plus tranquille, ma chère enfant, pour votre bonheur, pour votre sécurité, pour votre paix, si je vous avais vu n'entrer dans ce monde où vous appelez votre position et votre naissance, qu'au bras de votre mari.

— Je n'ai jamais dit que je ne voulais pas me marier.

— Non; seulement, votre refus d'hier peut en faire présumer d'autres, car les occasions qui se présentent risquent fort d'être en dessous de celle-là et il y a cent à parier, qu'ayant repoussé le prince de Chantarral, vous ne trouverez pas de sitôt un autre parti digne de vous plaire.

— Qu'importe! pour me consulter, me diriger, n'êtes-vous pas là, cousin Georges?

— Oh! moi! fit le marquis avec une amertume

s'est passé. Vos lecteurs auront même pu éprouver quelque étonnement en apprenant que parmi cette foule « restée assez calme » six cents arrestations ont dû être opérées.

Le fait est que vendredi, comme l'avant-veille, la foule massée aux abords de l'Opéra comprenait beaucoup plus de curieux que de manifestants. Mais ceux-ci n'en ont pas moins éprouvé le besoin de justifier leur présence par des cris, des sifflets et d'autres marques de protestation, et les agents ont eu encore une rude besogne à disperser les rassemblements, qui se reformaient à peine détruits.

Il y a eu ainsi plusieurs charges de police, surtout à partir de dix heures. Les bandes des camelots ont d'ailleurs étendu leurs opérations au-delà des abords immédiats du théâtre. A la rue de la Paix, devant l'hôtel Continental, il a fallu disperser d'importants rassemblements. On a même craint un moment une manifestation devant l'ambassade d'Allemagne, et s'il n'y en a pas eu, c'est sans doute à cause de mesures énergiques prises contre les bandes en marche pour s'y rendre.

Le service d'ordre avait été organisé à peu près comme mercredi. On avait même augmenté les forces de cavalerie, la garde républicaine à cheval inspirant un respect salutaire aux manifestants et aux badauds, qui s'envoient comme une nuée de passereaux dès que cette troupe de choix se dispose à agir.

A l'intérieur de la salle, il n'est pas juste non plus de dire qu'il n'y a eu aucun incident. Il y en a eu plusieurs, seulement ils ont été plus comiques que graves, et à cet égard les anti-wagnériens n'ont pas eu les rieurs de leur côté.

Le premier s'est produit avant l'ouverture, lorsque MM. de Peyramont, Morphy et plusieurs rédacteurs de la *Revue* et de l'*Intran* s'étaient présentés au contrôle pour occuper les deux loges 5 et 7. M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a prévenu ces messieurs qu'il n'entreraient pas, et après quelques protestations parfaitement inutiles, ceux-ci se sont résignés à leur sort.

Les deux loges, dont M. de Habert est le titulaire et M. Edouard André le sous-locataire, avaient été cédés pour la représentation, par une agence des théâtres, au prix de 700 francs. Les abonnés n'ayant pas le droit de vendre leurs coupons, l'attitude du commissaire de police se justifie entièrement. Il ne reste à M. de Peyramont qu'à obtenir s'il le peut, le remboursement de ses 700 francs.

Au moment où l'orchestre allait commencer l'ouverture, un monsieur à cheveux blancs et à tournure militaire, qui occupait un fauteuil, s'est levé et a dit à haute voix : « Monsieur le chef d'orchestre, voulez-vous avoir la bonté de nous « chanter » la *Marseillaise*. » Là-dessus, tapage, intervention du commissaire de police et expulsion du vieux monsieur.

Expulsés aussi plusieurs interrupteurs et siffleurs, entre autres le compagnon Morphy, qui avait réussi à pénétrer au parterre après s'être vu interdire l'accès des loges.

Enfin, il faut noter l'incident des capsules nauséabondes, lancées sur le parterre de l'une des galeries, qui ont un moment empesté la salle.

Tout cela, certes, n'est pas bien grave, mais si les auteurs de la cabale ont réussi déjà à causer quelque trouble dans une représentation pour laquelle la feuille de location avait été soigneusement surveillée, on se demande ce que ce sera lorsque le vrai public sera admis. La direction de l'Opéra ne peut jouer éternellement *Lohengrin* devant des amis, sous peine de ne pas faire ses frais. D'un autre côté, quelque énergie que le gouvernement ait apportée à réprimer le désordre dans la rue, il se lassera peut-être aussi de mettre sur pied tous les deux jours une véritable armée de police et de gendarmerie.

L'issue de cette lutte paraît ainsi dépendre de la question de savoir quel parti perdra le plus tôt patience. Car les manifestants ont aussi de lourdes charges en frais de diverses natures. On a prétendu que pour lundi le public payant sera admis dans la salle. Ce sera alors l'expérience définitive. Suivant la tournure que prendront les choses, on pourra prévoir si MM. Ritt et Gailhard, ou MM. Laur, Boudeau et Co., seront les vainqueurs de cet étrange tournoi.

M. Carnot est rentré hier à Fontainebleau. Les deux dernières journées de son voyage n'ont présenté aucun incident, en dehors de

l'exécution du programme officiel. Partout le chef de l'Etat a été reçu avec les marques de la plus respectueuse cordialité.

On a remarqué que le général de Galliffet, qui ne porte pas d'habitude de décorations en tenue civile, avait orné sa boutonnière du ruban jaune de la médaille militaire qu'il vient de recevoir, ainsi que le général Davout, à la suite des manœuvres. Vos lecteurs ignorent peut-être pourquoi cette distinction est la plus haute et la plus enviée des récompenses militaires. La médaille, réservée dans la règle aux sous-officiers et simples soldats, peut être exceptionnellement conférée aux officiers généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi, ou à ceux qui ont commandé un corps d'armée pendant une période déterminée.

Tandis que le ruban rouge est porté par de nombreux officiers, le ruban jaune n'appartient ainsi qu'à des officiers sortant du rang, qui auraient obtenu la médaille avant leur promotion, et à quelques rares officiers généraux. Ceux-ci ne sont que dix-sept en tout : dans le nombre, les maréchaux Canrobert et de Mac-Mahon, les généraux Saussier, de Failly, Ladmirault, Billot, Campenon, Février, Lewal, et trois vice-amiraux, MM. Jurien de la Gravière, Peyron et Garnault.

Lettre de Rome.

(De notre correspondant particulier.)

Rome, 17 septembre 1891.

Ubaldo Peruzzi. — Le monument de Garibaldi à Nice. — La Gazette de Turin et la guerre future. — Les pèlerins à Rome. — L'anniversaire du 20 septembre.

R. — Ubaldo Peruzzi, qui vient de mourir, a été une des figures les plus intéressantes de l'Italie contemporaine. Florentin avant tout, il ne se rallia pas de prime abord au mouvement du *risorgimento* italien. Les révolutionnaires de 1848 l'effrayaient et il ne voyait pas trop où l'on voulait en venir. Il travaillait cependant à introduire des réformes libérales dans le grand-duché. En 1850, le grand-duc ayant aboli les garanties constitutionnelles, Peruzzi signa une protestation qui lui valut d'être destitué de la charge de gonfalonier de Florence. Peu après, le grand-duc, affolé par les nouvelles qui lui parvenaient de toute l'Italie, demandait à l'empereur d'Autriche de lui envoyer quelques régiments pour maintenir l'ordre dans cette Toscane qui avait été jusqu'alors l'Etat le plus tranquille et le plus prospère d'Europe. La mesure ne pouvait être plus maladroite.

A l'arrivée des Autrichiens, Peruzzi se rangea franchement dans le parti de la révolution. La Toscane, comme on sait, finit par s'insurger, les régiments autrichiens furent rappelés et le grand-duc les suivit. Quelques gentilshommes florentins montèrent à cheval et escortèrent Son Altesse jusqu'à la frontière de l'Appennin. La séparation fut pénible. Plusieurs de ses ex-courtsans essayaient des larmes plus ou moins sincères ; le bon Léopold s'en sentit tout ému. « Ne pleurez pas, mes amis, dit-il, je reviendrai ! » Peruzzi était pendant ce temps à Paris, où l'avait envoyé le gouvernement provisoire de Toscane. Il y agit non seulement auprès de Napoléon III, mais il réussit aussi à gagner à la cause italienne une foule de personnages haut placés et influents. Il avait ce qu'il fallait pour réussir dans de pareilles missions. Il joignait à une culture vaste et profonde le charme d'un esprit vif et aimable. A la fois très simple, très convaincu et très intellectuel, il personnifiait ce vieux parti de droite, le parti des Cavour, Ricasoli, Minghetti, Sella, qui a présidé à l'unité de l'Italie.

Toutes ces qualités de cœur et d'esprit, Peruzzi les dédia dès lors à son pays, sans négliger pour cela sa chère Florence. Ce fut lui qui réussit à faire transférer dans cette ville le siège du gouvernement italien. Les Piémontais l'accusèrent aigrement de *campanilisme*, et l'enthousiasme des Toscans fut de courte durée. On sait en effet ce que coûta à Florence cette capitale qu'on croyait éternelle et qui dura cinq ans.

Peruzzi appartenait à une des plus illustres familles florentines. Un de ses ancêtres prêta à Edouard III Plantagenet une somme considérable qui ne fut d'ailleurs jamais rendue, et c'est grâce aux « florentins (lorins) d'or » des Peruzzi que le roi d'Angleterre put payer ses

troupes après Crécy et Poitiers. Deux fois membre du cabinet, dix fois député et deux fois syndic de Florence, le vieil Ubaldo, qui avait connu tous les honneurs, resta toujours un bonhomme qu'on rencontrait partout à pied et en chapeau mou. Il était d'allures trop simples et d'un esprit trop fin pour devenir jamais très populaire. Il est mort presque dans l'oubli.

Ce n'est pas Peruzzi, en tous cas, qui se serait jamais passionné pour cette question de la date de l'inauguration du monument de Garibaldi, à Nice. Tous nos journaux en sont pleins. *La Tribuna*, organe du ministère, (aile gauche), espérait que cette solennité aurait le 20 septembre, anniversaire de la prise de Rome. Il n'en sera pas ainsi puisque la date est fixée, paraît-il, au 4 octobre. *La Tribuna* jette feu et flammes. Elle se dit déçue dans ses sympathies pour la France. Cette fête, dit-elle, qui devait nous réunir, va creuser un fossé de plus entre les deux pays, car c'est pour flatter les cléricaux que l'inauguration a été retardée.

L'*Opinione*, organe du ministère, (aile droite), est d'un avis tout différent. La France, dit-elle, avait en Italie deux cordes à son arc : la cléricalité et la radicalité. Elle ne pouvait dans cette occasion pincer des deux. En cherchant à ne point déplaire aux cléricaux, qui ne nous font pas peur, elle donne un bon soufflet aux radicaux, qui sont bien encombrants. En tâchant de faire son intérêt, la France fait aussi le nôtre. Tout est donc pour le mieux.

Vous avez reproduit de prétendues révélations faites par un personnage étranger à la Gazette de Turin, relativement à la future guerre et au rôle de la triple alliance. Ce journal, feuille locale, sans importance, a voulu sans doute se faire de la réclame et y a réussi. Le télégraphe lui a fait l'honneur de répandre au loin le récit étonnant qu'elle avait eu du reste la circonspection de placer dans la bouche d'un étranger. De pareilles insanités sont, il faut le dire, assez rares dans la presse italienne dont le ton est généralement prudent et réservé. Mais je constate que toujours en été les mêmes fantaisies belliqueuses reparaissent un peu partout. On dirait que le lecteur pacifique aime à flâner à époque fixe une vague odeur de poudre. On en est venu, même à Berne, à inventer des promenades de bataillons alpins. Naguère encore, je lisais dans une petite feuille de Marseille une composition sur l'éternel sujet : la Future Guerre. Il ne s'agissait que de la France et de l'Allemagne. Quant aux Italiens, disait l'article en finissant, nous ne nous en occupons pas ; s'ils bougent, nous les livrons aux Corses ! Après ça, les révélations de la Gazette de Turin ont un air grave qui en impose.

Nos gouvernements sont si peu enclins à faire la guerre qu'ils ont même supprimé les grandes manœuvres pour cette année, par raison d'économie. Et cependant nous sommes envahis. Hier 300 Espagnols arrivaient à Rome, aujourd'hui 2000 Français, demain deux autres mille et ainsi de suite jusqu'en octobre. Chaque jour des trains spéciaux déverseront dans nos murs des centaines et des milliers de catholiques fidèles. La France à elle seule doit nous en envoyer vingt mille.

C'est la saison ; mais cette année-ci les pèlerinages prennent des proportions extraordinaires. La plupart de ces pèlerins appartiennent aux classes bourgeoises ; il y a parmi eux, toutefois, beaucoup d'ouvriers et de pauvres gens. Le Saint-Père a eu la touchante attention de faire préparer au Vatican deux vastes réfectoires où près de trois mille pèlerins des plus indigents pourront prendre leurs repas tous ensemble.

Nous ne sommes plus au temps où les pèlerins venaient à Rome à pieds avec un bâton et une besace. Ces fidèles voyagent maintenant comme des touristes Cook. A leur départ on les parque dans des wagons et on leur délivre des billets où sont compris tous les frais de route : chemin de fer, buffet, hôtels, voitures. A leur arrivée on les empile dans des fiacres et fouette cocher ! Dès ce moment ils ne s'appartiennent plus. On les trimalle d'un bout à l'autre de la ville, sans trêve ni repos, suivant un programme arrêté d'avance et dans lequel sont comprises une audience du Souverain-Pontife et une messe à St-Pierre. Le reste

le plus beau, le plus noble, le plus généreux des hommes et je serai si fière d'être votre femme !

Sa femme ! ce mot éveilla le marquis de son extase et la réalité lui toucha le cœur de sa main glacée. Sa femme ! Régine ! et la duchesse ? ...

Grand Dieu ! qu'avait-il fait ! ...

La jeune fille ne lui laissait pas le temps de réfléchir.

— Ne trouvez-vous pas, lui dit-elle, que c'est doux, que c'est beau, de se fiancer sous ce ciel pur, en face de cette mer immense et si bleue, devant le grand spectacle solennel de la nature, par cette belle nuit étoilée qui semble luire pour nous ? ... Georges, fit-elle, se levant et prenant la main du jeune homme ; nous sommes l'un à l'autre pour toujours, n'est-ce pas ?

— Pour toujours, répéta faiblement le marquis.

Elle lui serra la main comme si elle prenait possession de lui par cette étreinte qui ratifiait son serment ; et, faisant quelques pas :

— Rentrons, dit-elle, je m'inquiète de ne pas voir ma mère, peut-être est-elle revenue par la petite porte de l'autre côté, pourtant je n'ai pas entendu les chevaux. Si nous ne la trouvons pas, j'enverrai au-devant d'elle, j'ai hâte de l'embrasser, de lui dire mon... notre bonheur.

Une sueur froide perla sur le front de Georges.

— Régine, fit-il, j'ai une chose à vous demander, ne parlez pas ce soir à votre mère de ce qui s'est passé entre nous.

— Comment ! ...

— Je vous en prie.

— Mais pourquoi ?

— C'est à moi de le lui apprendre.

— C'est ainsi que cela doit se faire ? je ne croyais pas...

du temps se passe à visiter des monuments, des catacombes, des églises, des églises en masse. Et partout, dans tous les coins de la ville on rencontre ces jours-ci de longues files de fiacres promenant des pèlerins entassés, ahuris, mais contents.

Ils seront ici pour le 20 septembre, anniversaire de l'entrée des Italiens à Rome. Comme cette date tombe précisément sur un dimanche, nos radicaux en profiteront pour faire plus de tapage que de coutume. N'ayant pu s'entendre avec les libéraux pour faire la fête ensemble, les radicaux feront bande à part. De son côté, l'*Osservatore Romano*, journal du Vatican, publie chaque jour, à partir du 10 septembre, un résumé des faits qui précéderont la fameuse brèche de la Porta-Pia en 1870. Cette chronique s'intitule : « La décade douloureuse et triste ».

NOUVELLES POLITIQUES

— Il semble que la question de la réduction à deux ans du service militaire dans l'armée allemande, dont on n'avait plus entendu parler depuis près d'un an, revienne sur le tapis, et cela, chose étrange, remise au jour par la Gazette de Cologne et la Gazette de l'Allemagne du Nord. La feuille rhénane avait avancé, il y a deux jours, que l'Allemagne ne saurait rien faire de mieux que de profiter de sa population plus considérable que celle de la France pour faire passer le plus d'hommes possible sous les drapeaux, afin d'avoir des réserves instruites plus nombreuses que celles de ses voisins ; mais elle démentait que pour cela il faudrait se résoudre à adopter le service de deux ans. Il est probable que ce n'est pas sans s'être informée en haut lieu, que la Gazette de Cologne parlait ainsi, car la Gazette de l'Allemagne du Nord reprend par la base cette argumentation et déclare qu'elle est irréfutable et que, par conséquent, elle-même se range à cet avis. Il faut se souvenir, pourtant, que Guillaume II était jadis très hostile à cette réforme.

— L'exhumation du corps du général Lasalle, tué à Wagram et enterré à Saint-Marx, près Vienne, aura lieu le 23 septembre sans grand appareil. Le cercueil sera dirigé sur Paris par une société viennoise des pompes funèbres, avec laquelle la famille s'est entendue.

— Le Wiener Tageblatt croit savoir que le capitaine Jean Orth, autrefois l'archiduc Jean, n'a pas péri dans un naufrage ; il prétend même qu'il a combattu au Chili dans les rangs des congressistes et s'est grandement distingué par sa valeur sous un pseudonyme nouveau. Ce récit, bien qu'assez conforme à l'esprit romanesque de l'ex-archiduc Jean-Salvator, ne rencontre guère que des incroyables.

— Le gouvernement russe a l'intention d'entreprendre, cette année, la construction de plusieurs lignes de chemins de fer, en vue de relier différents centres commerciaux de Russie avec les lignes existantes.

D'autre part, on commencerait la construction du chemin de fer de la Sibérie du côté de l'Oural, en même temps qu'on y travaille du côté de l'Amour.

— On mande de Valparaiso que l'ex-président Balmaceda s'est tué d'un coup de revolver à la légation argentine de Santiago, samedi, à huit heures trente minutes du matin.

Les pèlerins français à Rome.

Rome, 19 septembre.

La réception des pèlerins français par le pape, dans la salle des Bénédiction, au-dessus du portail de St-Pierre, a eu lieu aujourd'hui à midi. Les pèlerins arrivaient par diocèses, bannières en tête ; ils étaient au nombre d'environ 2000. Aussitôt que les cardinaux eurent pris place, Léon XIII est entré, porté sur la *sedes gestatoria*, longuement acclamé par les pèlerins.

Le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a prononcé quelques paroles fort brèves, puis le comte de Mun a lu une adresse de dévouement et a ajouté quelques mots flatteurs à l'adresse du pape ; enfin, le Saint-Père s'est levé et a lu d'une voix bien assurée et sans paraître aucunement fatigué, le discours suivant :

Mes chers fils,

Grande est notre joie en voyant l'empressement de la France chrétienne à envoyer si souvent des pèlerins à Rome. Nous agréons vos remerciements pour la récente encyclique en votre faveur. Nous sommes heureux de contribuer au relèvement de la classe ouvrière.

Vous êtes les premiers représentants des hommes du travail que nous recevons depuis l'encyclique. C'est

secret ?

— Oh ! si ! fit la jeune fille, gagnée par ces paroles.

— Je compte sur vous, alors ; demain, je viendrai causer avec la duchesse aussitôt après le déjeuner, et maintenant, adieu, ma chère adorée.

— Comment, adieu, fit Régine, s'arrêtant, vous ne rentrez pas avec moi ?

— Non, excusez-moi, je ne pourrais, ce soir, parler à une autre personne qu'à vous, j'ai le cœur trop plein.

— Que dirai-je à ma mère ?

— Ce que vous voudrez.

— Une migraine subite comme celle de l'autre jour ?

— Soit, adieu !

Lorsque Régine rentra seule à la villa, elle fut fort étonnée en apprenant que la duchesse était revenue depuis un certain temps déjà, mais que, très fatiguée et un peu souffrante, elle s'était retirée de suite dans son appartement, défendant d'y laisser entrer personne, même sa fille, pour ne pas troubler son repos.

XXIV

S'il était réel que la duchesse fut rentrée avant Régine et se soit enfermée dans ses appartements, il n'était pas vrai qu'une souffrance soudaine ait motivé cette retraite.

Madame de Sormèges avait quitté vers neuf heures sa réunion de charité, en même temps qu'une autre dame patronesse, qui demeurait à deux pas de chez elle. La soirée était si belle, qu'ayant à entretenir cette personne de l'œuvre qui les occupait, la duchesse, assurée d'être accompagnée par elle, renvoya sa voiture, qui retourna directement aux écuries, sans passer par la cour d'honneur de la villa, et revint, à pied, tout en causant avec sa voisine. Elle le quitta à sa porte et remonta seule le chemin finement sablé qui conduisait à sa demeure. Elle marchait à pas très lents et un son de voix, qui lui parvint, la fit s'arrêter, un instant. Elle eut vite reconnu le timbre mâle et doux

la France, la première en générosité, qui le renvoie. Notre satisfaction est d'autant plus vive que plus entière est votre adhésion aux enseignements de l'Eglise et de son chef.

Nous l'avons dit : il est certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais de solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. La solution est liée aux préceptes de parfaite justice réclamant que le salaire réponde adéquatement au travail. Elle est donc du ressort de la conscience. Or, la législation humaine, visant directement les actes extérieurs de l'homme, ne saurait comprendre la direction des consciences.

La question réclame aussi le concours de la charité qui va au-delà de la justice. Or, la religion seule, avec les dogmes révélés et les préceptes divins, possède le droit d'imposer aux consciences la justice, la parfaite charité avec tous ses dévouements.

Il faut donc chercher le secret de tout problème social dans l'action de l'Eglise combinée avec les ressources et l'effort des pouvoirs publics et la sagesse humaine.

Nous constatons avec plaisir que les chefs d'industries considérables ont étudié déjà l'application de notre Encyclique et que les gouvernements n'y ont pas été insensibles.

Il faut agir partout sans perdre un temps précieux en stériles discussions. Il faut appliquer les principes incontestables. Il faut laisser le temps et l'expérience élucider les points obscurs inévitables dans des problèmes aussi complexes.

Profitez de la liberté et du repos que vos patrons vous laissent pour remplir vos devoirs religieux. Dans le travail, soyez diligents ; évitez les hommes pervers, surtout venant, sous le nom de socialistes, bouleverser l'ordre social à votre détriment. Formez, sous le haut patronage de l'évêque, des associations ou, comme dans une seconde famille et une joie honnête, vous trouverez la lumière dans les difficultés, la force dans les luttes, le soutien dans les infirmités de la vieillesse. Donnez à vos enfants une éducation morale et chrétienne. Assurez-leur, par de sages économies, un avenir tranquille.

De retour dans votre belle patrie, dites que le cœur du pape est toujours avec les délaissés et les souffrants. Nous vous bénissons de tout cœur.

Le pape a ensuite donné sa mule à baiser aux pèlerins, qui ont défilé devant lui, puis il est rentré dans ses appartements suivant le cérémoniel accoutumé, non sans avoir envoyé à plusieurs reprises sa bénédiction à l'assemblée.

INFORMATIONS DIVERSES

— On mande de Lons-le-Saunier que Mme Grévy, M. et Mme Wilson ont envoyé hier au préfet du Jura 10,000 francs en le chargeant de répartir cette somme entre les pauvres du département.

— Une explosion de grisou a eu lieu vendredi, dans le charbonnage de Montceau-Pontaine (Belgique). Vingt-sept ouvriers ont été tués.

— M. Marais, de la Comédie-Française, qu'on avait dû interner il y a quelques jours dans une maison de santé, y est mort vendredi après-midi.

Premier prix du Conservatoire, Marais débuta à l'Opéra, puis il joua à la Comédie-Française *Néron* et les grands rôles du répertoire tagueux ; mais les théâtres du boulevard se l'attachèrent bientôt ; après avoir créé au Châtelet *Michel Strigoff* de Jules Verne, avec le succès retentissant dont on se souvient, il passa au Gymnase et se consacra au répertoire de M. Georges Ohnet. Il incarna successivement *Serge Painne* et le *Maitre de forges*, ne faisant que de rares excursions dans les domaines voisins, si ce n'est pour jouer l'*Abbé Constantin*, qui fut un de ses grands triomphes. Il y a six mois, Marais rentra à la Comédie française, dans le *Misanthrope*, mais ce n'est que dans *Thermidor* qu'il y conquit sa place. L'interdiction de cette pièce lui fut extrêmement sensible. Très nerveux depuis lors, il tomba bientôt malade, et son état ne fit qu'empirer ; néanmoins, bien qu'on sût sa santé fortement atteinte, l'on n'imaginait pas qu'il dût être si tôt enlevé.

Marais avait trente-huit ans.

— Le prince Bismarck a intenté un procès contre un journaliste nommé Ulrich, dans les circonstances suivantes :

Le prince Bismarck, à Varzin, représenté par le garde-forestier Westphal, réclame au journaliste Ulrich, sans domicile reconnu :

1° Un solde de loyer de 36 marcs ;

2° Une somme de 5 marcs, en remplacement de deux poulets et d'une oie qu'il n'a pas remis, comme il le devait, au prince Bismarck ;

3° La somme de 65 marcs, comme indemnité de travaux qu'il n'a pas exécutés.

Le prince Bismarck a fait déposer à la caisse du tribunal de Rummelsburg la somme de 100 marcs, à titre de provision et a demandé un jugement.

L'affaire sera jugée le 18 novembre prochain.

— Nous avons annoncé que l'empereur d'Allemagne, au cours de son dernier voyage, avait laissé pousser toute sa barbe et que cette transformation de la

pourtant de M. d'Artes ainsi que les notes claires et vibrantes de l'accent de Régine. Les devinant assis et l'attendant, sans doute, sous le berceau de charmie, elle se dirigea de ce côté par une étroite allée transversale qui abrégeait le chemin mais près de parvenir à eux, elle s'arrêta de nouveau ; un mot l'avait cloué sur place. Elle venait d'entendre Georges dire à sa fille :

« Si je vous quitte, vous avez eu ce qu'il y a de meilleur en moi », et Régine répondit : « Dites ! oh dites encore, cousin Georges ! »

Immobilisée par la stupeur et peut-être aussi par cette intuition qui, à certaines heures, devançait chez nous les révélations, elle entendit, sans même avoir la volonté de l'écouter, toute la conversation de Régine et de Georges ; elle entendit leur aveu réciproque et simultané, et quand cette phrase du marquis vint frapper son oreille : « Ah ! Régine, je vous adore ! » et qu'elle eût pressenti l'instant de délicieuse extase qui le suivit, elle ne voulut point en savoir davantage et, troublée à un point indicible, elle courut se renfermer chez elle.

Là, les verroux posés, elle put donner libre cours à son émotion. Cette solution qu'elle cherchait, qu'elle demandait à Dieu, de sa difficile situation, Dieu ne la lui envoyait-il pas ? Pourquoi elle en souhaitait une plus désirable ? ... que n'y avait-elle encore songé ! Comment ne s'était-elle pas encore douté de cet amour qu'elle voyait si clairement maintenant dans le passé, naïve, puis s'affirmant, toujours ignoré de ceux mêmes qui le ressentait et se révélait enfin, grâce à la circonstance de ce mariage ! ...

Mais de quelle utilité eût été sa clairvoyance ? point n'en était besoin ; Régine et Georges s'étaient, à eux tous seuls, mieux expliqués et mieux compris qu'ils ne l'eussent pu faire par son entremise.

physionomie du souverain avait causé une vive curiosité dans le public berlinois. Il s'est trouvé toutefois une classe d'industriels qui ont à se plaindre de la transformation. Ce sont les innombrables photographes qui pullulent à Berlin. La vente des portraits s'était arrêtée net. Ce n'était plus cela, mais plus cela du tout, et le nombre des portraits anciens détenus par les photographes est si considérable qu'on en estime la valeur à 250,000 fr.

Une dépêche de Milan, publiée par le XIX^e Siècle, prétend que Mlle Vaccaresco a tenté de se suicider dans la nuit du 14 au 15, à Milan, où elle se trouve avec sa mère.

Sa décision a été prise à la suite de sa séparation avec la reine de Roumanie. Persuadée qu'elle n'épousera pas le prince Ferdinand, que la reine ne peut plus la garder auprès d'elle, l'ayant formellement promis au roi, l'ancienne demoiselle d'honneur a absorbé un liquide, du laudanum, croit-on. Une médication énergique a pu la sauver, et la vie de Mlle Vaccaresco lui est plus en danger.

Un tunnel en réparation s'est écroulé vendredi à Judari (Sicile) engloutissant sous les décombres un grand nombre d'ouvriers. Vingt-trois cadavres ont été retirés.

Près de Galava, dans la même île, un second accident du même genre s'est produit le lendemain. Seize hommes ont été pris sous un tunnel effondré. Quatre d'entre eux sont morts.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Referendum. — Les comités des partis radical et libéral du canton de Zurich ont cherché à se mettre d'accord en vue des votations fédérales du 18 octobre: tarif douanier et monopole des billets de banque. Il a été entendu que les deux comités adresseront au peuple un appel en commun en faveur du tarif. Sur la deuxième question, chacun d'eux agira pour son compte particulier.

Chemins de fer. — L'union des compagnies suisses avait demandé au Conseil fédéral de pouvoir utiliser la journée d'hiver pour des transports de matériel vide, destiné à former des pares suffisants de wagons à marchandises en vue des transports de l'automne.

Le Conseil fédéral a refusé de consentir à cette première infraction à la loi sur le repos du dimanche, qui aurait précisément coïncidé avec le Jeûne fédéral.

La compagnie du Nord-Est a créé un poste spécial d'ingénieur pour la surveillance des ponts et a nommé, en cette qualité, M. E. Meister, de Zurich, ingénieur à Paris.

Jeudi dernier, le mécanicien de l'express Winterthur-Zurich vit sur la voie, entre Walksellen et Uerikon, un poteau télégraphique renversé. Il siffla aux freins et le train stoppa aussitôt en pleine voie. Grand émoi dans les wagons. Un voyageur, trop pressé de sauter par la fenêtre, s'est cassé une jambe.

On lit dans le Wochenblatt d'Olten que l'opposition contre l'achat du Central gagne chaque jour du terrain dans le canton de Soleure; on trouve le prix payé trop élevé. Les sections du Grull de Graignes et de Langenthal ont décidé de rejeter ce motif.

Suisses à l'étranger. — La Société suisse de Bucarest, réunie en assemblée générale le 28 juin, a réélu son comité, composé de MM. E. Wolf, président; W. Müller, vice-président-caissier; Charles Roland, secrétaire; A. Vogel, adjoint au secrétaire; F. Staeger, adjoint au caissier.

La société comptait, à la fin de l'année dernière, 122 membres ayant payé une contribution de 1588 francs. Elle a dépensé 1948 fr. en secours et en prêts à des compatriotes nécessiteux. Néanmoins, grâce aux intérêts de son fonds de réserve et à des remboursements de prêts consentis dans les années antérieures, son capital s'est augmenté de 1500 francs environ. La fortune de la société est, aujourd'hui, de 11,461 francs.

La société est à tous égards dans une situation prospère. « Fidèles à nos traditions — dit le rapport de son comité — nous n'avons pas voulu, à l'occasion des divers sinistres qui ont affligé la Suisse, l'année dernière, demeurer en arrière; nous aussi nous avons ouvert nos bourses, et notre envoi de 720 francs au Conseil fédéral aura prouvé une fois de plus à cette haute autorité que les Suisses de Bucarest, quoi qu'on en ait pu dire, ont le cœur bien placé et qu'ils aussi sont animés d'un véritable patriotisme. Nous avons eu également le plaisir d'envoyer un prix de 300 francs pour le tir fédéral de Frauenfeld. »

Armée du salut.

La commune zurichoise de Wetzikon vient de prendre une décision de police interdisant à l'Armée du salut les réunions de nuit, les cortèges avec musique et drapeaux et le colportage à domicile de ses journaux et traités sans autorisation préalable.

La Nouvelle Gazette de Zurich se demande ce que deviennent, sous ce régime, le droit d'association et de réunion et la liberté de la presse, sans parler de la liberté des cultes.

Une « capitaine » de l'Armée du salut a été condamnée, par le tribunal de Bâle, à 15 jours d'emprisonnement parce que sa troupe a enfreint, à plusieurs reprises, l'ordonnance de police qui interdit à l'Armée du salut de convoquer ses réunions par avis dans les journaux, placards ou distribution de convocations sur la voie publique et qui l'oblige à clôturer ses séances à 8 heures le dimanche et à 10 heures les jours ouvrables.

Le tribunal d'appel, tout en réduisant la peine à trois jours, a maintenu la condamnation pour ces motifs peu juridiques que l'ordonnance de police, quoique très sévère, n'est que provisoire et ne constitue qu'un amoindrissement très minime de la liberté de réunion et de la liberté des cultes.

La « capitaine » a recouru au Conseil fédéral.

NOUVELLES DES CANTONS

ZÜRICH. — On lit dans le Zürcher Post, organe de M. Curti, conseiller national:

« La Revue d'usage de jure parce que le Grand Conseil de Zurich n'est pas entré en matière sur le projet de loi introduisant la représentation proportionnelle. « Le peuple, dit-elle, aime les choses simples. » La pratique vaudoise des majorités compactes qui exclut toute minorité de la députation au Conseil national est effectivement très simple. »

LUCERNE. — L'assassin Gatti sera jugé jeudi, à huis-clos. L'acte d'accusation demande l'application de la peine de mort.

FRIBOURG. — Le Fribourgeois dit que mardi, sur la ligne Romont-Bulle, une étonnante, tombée de la locomotive dans un wagon de marchandises, mit le feu à l'emballage d'un colis. Le mécanicien remarqua en route le commencement d'incendie et arrêta aussitôt le convoi. Un malheureux fut ainsi éviscé, car le wagon contenait onze fûts de pétrole.

ST-GALL. — L'Union des brodeurs a mis à l'index la maison autrichienne Feukart, du Voralberg. M. Feukart s'est plaint à la légation d'Autriche à Berne, s'appuyant du traité d'établissement qui lui garantit le droit d'exercer en Suisse son commerce sur le même pied que les nationaux. La légation a, paraît-il, transmis cette réclamation au Conseil fédéral.

Le Tagblatt, de St-Gall, fait observer que pareille mesure a été prise aussi contre des maisons suisses et qu'il s'agit ici d'une affaire purement privée et non d'une infraction à la garantie constitutionnelle de la liberté commerciale.

Ce qui n'empêche pas que ces « mises à l'index », dont l'usage se généralise sous le régime des syndicats et des coalitions, portent une grave atteinte à la liberté des individus. On peut se demander si une pareille pratique est admissible dans une société civilisée. Il y a là une question de droit intéressante à discuter.

GENÈVE. — Le Conseil d'Etat propose de renforcer de deux chaires la faculté des lettres de l'Université: une chaire de langues indo-européennes et une chaire de langues romanes. Ce sont là deux lacunes importantes qui seront comblées dans l'enseignement de la linguistique. En outre, le cours de sociologie sera complété par un cours sur les institutions politiques actuelles de l'Europe.

Un triste accident s'est produit hier à deux heures après midi dans notre port, dit le Genevois.

Au moment où le Winkelried, qui venait de quitter le débarcadère du Jardin Anglais, arrivait à la hauteur de la jetée des Eaux-Vives, une péniche, dirigée par un jeune homme, vint se jeter dans une des roues du vapeur et fut brisée. Celui qui la conduisait disparut dans l'eau. Plusieurs embarcations se mirent aussitôt à sa recherche mais ne réussirent à retirer le cadavre qu'après une demi-heure.

La victime de cet accident est un jeune Parisien, courrier d'une famille anglaise, habitant l'hôtel de la Métropole. A en croire nombre de témoins, ce malheureux ramait avec une grande maladresse.

CANTON DE VAUD

Chasse. — Le Conseil d'Etat a pris, en date du 15 septembre, l'arrêté suivant, qui entre immédiatement en vigueur:

Art. 1^{er}. En complément de l'article 4 de l'arrêté du 13 août 1891, la chasse, mais au gibier à plumes seulement, restera ouverte dans les districts d'Avenches, de Payerne et de Moudon, du 15 novembre au 12 décembre au soir. L'emploi du chien d'arrêt est seul autorisé pour ce genre de chasse.

Art. 2. Dans l'intérêt de la récolte et jusqu'à ce que celle-ci soit rentrée, il est permis aux communes, sous leur propre responsabilité en cas de dommages, d'armer leurs garde-vignes pour chasser les tourneaux, les moineaux et les grives lorsque ces oiseaux font irruption dans les vignes.

De même, les propriétaires peuvent charger des chasseurs, porteurs du permis, de chasser ces oiseaux sur leurs vignes respectives.

Cette autorisation est soumise aux restrictions suivantes:

a) Elle ne donne le droit de tirer que dans les vignes de 6 heures du matin à 6 heures du soir, et non dans les prés, champs et forêts.

b) Elle cessera de plein droit six jours après la levée du dernier ban de vendange dans la commune.

c) La circulation des chiens dans les vignes reste interdite tant que la vendange n'est pas terminée.

d) La vente, le colportage et l'achat des oiseaux indiqués ci-dessus sont interdits.

e) Les municipalités devront indiquer sans retard au préfet les noms des garde-vignes armés pour la protection du vignoble.

f) En cas d'abus, l'autorisation sera immédiatement retirée et les contrevenants passibles des peines édictées par la loi sur la chasse.

Art. 3. La chasse à l'aide du blaireau peut être autorisée par le Département de l'Agriculture et du Commerce pour des cas spéciaux. La demande doit être adressée par l'intermédiaire du préfet, qui préavisera sur chaque cas.

MORGES. — Les comptes du tir cantonal sont arrêtés. Ils soldent par un bénéfice d'environ 4600 fr. Ce résultat inattendu — on sait que la cantine avait causé quelque déception — est dû à la sage et parcimonieuse administration du comité.

Après déduction de frais de banquet et un reliquat mis en réserve pour réclamations imprévues, le bénéfice sera réparti de la manière suivante:

A l'Infirmier de Morges, 200 fr.; au monument Davel, 100; à l'école enfantine de Morges, 100; Société de tir de campagne de Morges, 200; Société des Amis du tir, Morges, 100; Société l'Union instrumentale, 200; Société de développement, Morges, 100; Société de chant la Jeune Helvétie, Morges, 50; Société de gymnastique, Morges, 50; Club nautique, Morges, 150.

Le solde à la Société de tir du stand du Boiron pour amortir sa dette et faire divers aménagements urgents à son immeuble.

AUBONNE. — L'explosion du moulin à poudre de la poudrière de La Vaux s'est produite samedi, à 11 heures. Il n'y a eu aucun accident de personnes et le dommage matériel n'est pas considérable. Les causes de l'explosion sont inconnues.

LAUSANNE

Conseil communal. — Le conseil communal a été réuni ce matin d'une proposition de la municipalité demandant à être autorisée à acquérir, pour 320,000 francs, l'immeuble Dreyfus, rue Madeline n° 1. Cette proposition a été renvoyée à une commission dont le rapporteur est M. Charvot, architecte.

Deux pétitions demandent une fontaine à la Pontaise et la création de meilleures voies de communication entre ce quartier et la nouvelle école de Beaulieu. Elles ont été renvoyées à deux commissions au nom desquelles MM. Boiceau et Bergier, notaire, rapporteur.

La création d'un dépôt de balayures au-dessus des abattoirs de la Borde a été décidée. En même temps, le conseil a renvoyé à l'examen d'une commission une motion de MM. Fleury, Emery, Brun, Blanchet et Bonnard visant la suppression du dépôt de balayures de Sébeillon.

M. Th. Bergier, notaire, remplace au conseil communal M. Neyret, décédé.

Beaux-Arts. — Il y a eu hier, jour d'ouverture de l'exposition vaudoise des beaux-arts, près de 500 entrées.

Le local de la Grenette est très gentiment aménagé, grâce aux meubles de M. Heer-Cramer et aux palmiers de M. François Pittet. Le jour y est excellent et fait valoir on ne peut mieux les envois intéressants de nos peintres.

L'exposition est ouverte tous les jours, de 9 h. à 4 h. et de 2 h. à 5 h. Elle durera trois semaines et fermera le 18 octobre.

Un élément essentiel de succès d'une exposition de ce genre est que l'on y vende de la peinture. Pour permettre à chacun de contribuer, dans la mesure de ses forces, à attendre ce résultat, une loterie a été organisée par le comité de la Société vaudoise des beaux-arts, avec l'autorisation de M. le préfet du district de Lausanne. Les billets coûtent trois francs. Ils sont en vente à l'entrée de l'exposition et aux adresses suivantes: MM. Rouge, libraire; Dubois, banquiers; Dubois, magasin de tabacs, place St-François; Roussy, librairie anglaise. Le produit entier de la vente des billets, sans retenue d'aucune sorte, sera consacré à l'achat de tableaux.

Nous engageons vivement tous les amateurs de peinture à aller voir l'exposition de la Grenette et à acheter des billets.

Jura-Simplon. — Les recettes de la compagnie Jura-Simplon se sont élevées, pendant le mois d'août, à 2,620,000 fr., en diminution de 230,000 francs sur le mois d'août 1890. La diminution porte à la fois sur les voyageurs et sur les marchandises; elle est de 168,000 fr. pour les premiers et de 38,000 fr. pour les derniers; le reste porte sur les bagages et les animaux vivants.

Du 1^{er} janvier au 31 août 1891, la recette totale est de 15,688,000 francs. C'est une diminution de 233,000 francs sur la période correspondante de 1890.

Cirque Lorch. — Le cirque Lorch continue, avec un succès croissant, ses représentations journalières. Hier, toutes les places de la vaste enceinte étaient prises. Ce soir, une nouveauté; un grenouillier, à l'instar de celles des grands cirques de Paris et de Londres. On dit que ce sera très amusant.

Théâtre. — La tournée Achard nous donnera, jeudi, une pièce très amusante, qui est un grand succès l'hiver dernier au Vaudeville de Paris: Madame Montgodin.

Concerts. — La saison musicale commencera à Lausanne par le concert de Mlle Millie, annoncé pour vendredi 25 septembre. Cette excellente cantatrice n'est pas une inconnue pour Lausanne; elle y a déjà été applaudie une fois et on a été unanime à vanter sa voix exercée, d'une étendue exceptionnelle, et d'une homogénéité parfaite. Le talent de Mlle Millie est aussi souple que sa voix. Elle interprète également bien les maîtres français et les maîtres italiens; elle a à sa disposition le lyrisme pathétique de Gounod comme la grâce de Massenet et l'élégance de Tosti. Nul doute qu'elle ne retrouve son succès d'ici à six ans.

L'orchestre jouera entre autres une charmante Gavotte de Godard, qui est, sauf erreur, une nouveauté pour notre public, et le Matin, de la suite Peer Gynt, de Grieg, si goûtée au dernier concert de l'année passée.

L'orchestre sera dirigé pour la première fois par son nouveau chef, M. Lionetto Banti.

M. Herfurth en Hollande.

On nous écrit de Maarsse, dans la province d'Utrecht, le 15 septembre:

Hier matin, au sant du lit, le hasard m'avait réservé une de ces surprises qui jettent sur la journée entière un rayonnement joyeux. Le journal annonçait un grand concert au Casino de Schéveingue, sous la direction de M. Rud. Herfurth. Mon petit cœur de Lausannois se mit à battre, à battre... j'entonnai un chant d'allégresse, et, bientôt après, je m'enwagonnais pour la Haye.

A Schéveingue, c'est la mer houleuse, large, immense, le roulement des vagues brunes sur la plage argente, le vent qui se redresse et siffle. La lune essaie de traverser la masse des nuages; elle disparaît soudain, vaincue par les géants noirs. Beau prélude au concert qui commence. Dans la salle, on s'empile par centaines; chacun est curieux de voir le débutant à l'œuvre. M. Herfurth vient en effet d'être nommé directeur de l'Orchestre philharmonique de Berlin, dont les concerts font fureur au Kurhaus. On accueille très bien le premier morceau (Huldigungsmarsch) de Wagner. Le crescendo magistral de la fin est admirablement enlevé. Le programme comprenait ensuite l'ouverture du Roi Manfred, de Schumann, des variations sur un Lied de Schubert, l'Artésienne (première suite), de Bizet, une ouverture de concert de Mendelssohn, un fragment du troisième acte des Maîtres chanteurs, de Wagner, etc. La plus belle fleur du bouquet a été sans contredit l'introduction et l'adagio du concerto en ré mineur de Vieuxtemps. Il est impossible de rendre palpable au lecteur la beauté fine, délicate, et la profondeur vertigineuse de ce morceau. On sort de là grisé, éperdu, les larmes aux yeux, comme un avaré sur qui tomberait une pluie de pièces d'or.

Vous savez de quoi se compose un public de station balnéaire. L'un vient exhiber une toilette flamboyante, l'autre pour digérer son dîner, l'autre pour jaser, un quatrième pour endormir son rhumatisme. Bref! le moyen d'enflammer tous ces gens-là! Involontairement je songeais à notre enthousiasme lausannois, à ces soirées mémorables de la Neuvième symphonie, de la Fête des vigneron, du Christ, de Liszt, et à tant d'autres triomphes encore où M. Herfurth s'est montré le charmeur par excellence. Et, je l'avoue, une légère bouffée d'orgueil me faisait relever la tête.

Hé bien! notre directeur s'en est tiré à merveille. L'exécution des chefs-d'œuvre entendus hier, lui a conquis d'emblée l'auditoire. Le troisième acte des Maîtres chanteurs laissera une forte impression à ceux qui l'ont entendu. Mon voisin, un gros Américain, rouge, face rasée, a tout d'un coup pris feu, lui qui paraissait insensible jusqu'alors.

M. Herfurth sait interpréter aussi bien la musique classique que la musique romantique. Avec lui, on sent que le morceau est admirablement compris. Le geste est calme, pondéré, toujours très sûr, ce qui donne une confiance absolue à l'orchestre, et, par contre-coup, aux auditeurs. Les 80 exécutants sont très sur le vol; les violons surtout chantent sous des archets de maîtres. Leur chef a donc sous la main une masse compacte, homogène, dont il sait tirer les effets les plus puissants.

Le choix qu'on a fait de lui pour Berlin ne peut que nous honorer de toutes façons. Je crois avoir été l'interprète du public lausannois en lui exprimant nos chaleureuses félicitations. Une carrière si brillamment couronnée mérite l'estime de chacun.

Puisse les triomphes de M. Herfurth se succéder longtemps encore!

J. B.

CORRESPONDANCE

Concise, 19 septembre 1891.

Monsieur le rédacteur, Dans votre numéro de vendredi 18 septembre, vous avez inséré un second entrefilet sur les décisions prises par le conseil du VIII^e arrondissement ecclésiastique.

Nous y lisons entre autres ceci: « Il a ainsi repoussé la proposition qui lui était faite de réduire à un an la durée de l'instruction religieuse. On pouvait prévoir qu'il donnerait ainsi raison aux partisans du maintien de deux ans de catéchémenal. »

Nous devons rectifier cette fautive interprétation. Le conseil n'a pas indiqué quelles seraient ses préférences lorsqu'un changement dans l'organisation de l'instruction religieuse s'imposerait. Il est borné, par 19 voix contre 12, à répondre non à la question: « Une modification est-elle maintenant déjà nécessaire? »

La proposition de maintenir à tout prix deux années d'instruction, en inscrivant les catéchémenes à l'âge de treize ans, est précisément celle qui a trouvé le moins d'écho dans l'assemblée.

Agrez, Monsieur le rédacteur, nos salutations empressées.

Au nom du bureau du conseil: Le président, P. MENTHONNEX.

DÉPÊCHES

Berne, 21 septembre. — Les participants au congrès sur les accidents du travail ont eu hier soir une réunion familière au Casino.

Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. le conseiller fédéral Droz; MM. Bediker, président de l'office impérial allemand des assurances; Moeller, député au Reichstag; Constant Bodenheimer; de Mayr; le directeur Haubner, de Prague; le Dr Kraan, de Vienne; le directeur Kögler, de Vienne; Bodio, directeur général de la statistique, à Rome; Batzmann, de Norvège; Longosen, de Belgique; Kummer, directeur du bureau de

statistique fédérale suisse; Bonjour, secrétaire du département du commerce; Guillaume, Henri Morel, etc.

La liste des participants porte déjà plus de trois cents noms. On a enlevé les pupilles dans la salle du Conseil national, pour que tout le monde puisse y trouver place.

La France a 137 représentants; la Suisse 92; l'Allemagne 31; la Belgique 18; l'Autriche-Hongrie 11; l'Italie 8; l'Amérique du Nord 4; la Hollande 4; la Grande-Bretagne 2; la Suède et Norvège, la Russie et le Portugal 1.

Le congrès sera ouvert aujourd'hui à 11 heures par un discours de M. Numa Droz.

Bergun, 21 septembre. — Le colonel Mac-Gregor, des horseguards, frère de miss Mac-Gregor, la victime de l'accident de poste, est arrivé ici.

Après s'être fait exactement raconter ce qui s'est passé, le colonel, bien que plongé dans un profond chagrin, a remercié les employés de la poste et les autorités des mesures prises et a reconnu que l'accident était exclusivement dû à une force majeure et qu'il n'y avait de reproche à faire à personne.

Sur sa demande, miss Mac-Gregor sera inhumée à Pontresina.

Bellinzona, 21 septembre. — Les Italiens ont fêté hier à Bellinzona, sans incident notable, l'anniversaire de la prise de Rome.

Le consul, comte Marazzi, était absent. L'attribution des manifestants a été correcte. La municipalité de Bellinzona s'était fait représenter par M. Ernesto Bruni.

Valparaiso, 21 septembre. — Le suicide de Balmaceda se confirme.

Contrairement à tout ce qu'on a dit, l'ex-président était resté caché à la légation argentine à Santiago depuis le 2 septembre.

Il a laissé une lettre justifiant sa conduite et accusant ses amis de trahison. Il déclare qu'il s'est décidé à mourir pour éviter les persécutions.

St-Petersbourg, 21 septembre. — Un projet ministériel pour le règlement de la situation des israélites en Russie sera discuté par le conseil de l'empire dans le mois d'octobre.

Berlin, 21 septembre. — Une communication officielle donne à penser que la discussion qui a lieu actuellement entre le Statthalter d'Alsace-Lorraine et le secrétaire d'Etat, sur les passeports, se poursuit dans le sens de l'amélioration du régime actuel.

Paris, 21 septembre. — Les boulangiers sont allés hier à Châtillon déposer des couronnes au monument des soldats tués au combat du Châtillon, le premier livré en 1870 sous les murs de Paris. M. Boudeau a engagé les assistants à manifester aujourd'hui contre Lohegrin.

Marseille, 21 septembre. — De graves désordres se sont produits hier aux arènes. La foule, mécontente des toréadors, a envahi la piste, brisé les banquettes et mis le feu aux débris. Les dégâts sont considérables.

Ed. FEHR, éditeur.

LES LIVRES

La conscience en politique et dans les votations, par J.-A. Savoy, protonotaire apostolique. — Bulle, chez J. Ackermann, 1891.

« Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce serait un crime de se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes; d'enfreindre les lois de Jésus-Christ pour obéir aux magistrats, de méconnaître les droits de l'Eglise sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. » Toute la brochure de M. Savoy est dans ces quelques lignes. La doctrine qu'elle développe et applique d'extraits des conciles, des encycliques papales et des circulaires des évêques du diocèse de Lausanne et Genève, est trop connue et trop ancienne pour que nous la discutions ici. Il suffit de l'avoir signalée pour que chacun soit renseigné. Aussi bien l'auteur a-t-il moins voulu faire de la discussion que de la propagande et de l'autorité.

Toiles coton écarlates et blanches, pour chemises, draps de lit, etc., à 35 ct. le mètre, franco à domicile par le dépôt de fabrication Jemoll & Co, Zurich. — N. B. Echantillons de toutes les qualités et larg. (de 80 cm. jusqu'à 205 cm.) franco par retour.

Les MEILLEURES CURES DE PANÉMIÉ ne se font pas toujours avec les ferrugineux d'usage, qui présentent souvent de graves inconvénients. Mais, avec de sérieux produits, comme par exemple le vin St-Martin à la Kola, on obtient des résultats vraiment merveilleux.

Ce vin, préparé d'une manière toute spéciale, contient sous une forme assimilable et naturelle, les éléments les plus indispensables à l'organisme humain. Suffit de mentionner:

1^o Fer, et manganèse, nécessaires pour la formation des globules rouges du sang.

2^o Phosphate de chaux dont l'efficacité, dans les maladies des os et des organes de la poitrine, est maintenant reconnue d'une manière éclatante.

3^o Caféine, médicament antispasmodique, si utile dans les maladies de cœur, dans les cas de migraines, de névralgies, etc.

Il se recommande donc comme tonique-reconstituant dans les cas d'anémie (sous toutes ses formes), faiblesses du cœur et des organes de la poitrine. Essentiellement régénérateur et stimulant énergique du système nerveux, il convient à toute personne fatiguée ou épuisée par un excès de travail, tant intellectuel que physique. Prix: 4 fr. et 2 fr. 50.

Évitez les contrefaçons en exigeant la marque de fabrication St-Martin.

S'adresser à la Pharmacie St-Martin, à Vevey, ou aux dépositaires.

Sur demande, envoi franco des prospectus détaillés. A la même pharmacie:

CHOCOLAT A LA KOLA, prix, 1 fr. Le meilleur et le plus pratique aliment antidépresseur des forces pour alpinistes, militaires, sportsmen, etc. Supprime: essoufflements, maux de tête, défaillances, diarrhées. 4633

Dépôt: à Lausanne, pharmacie Nicati.

Marché de Vevey du 15 septembre.

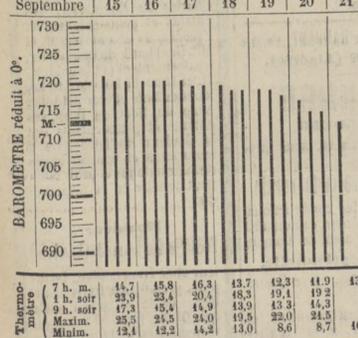
Froment vieux, 33 sacs, de 25.— à 27.— fr. les 100 kg. Avoine, 19 sacs, de 20.— à 22.— fr. les 100 kg. Pommes de terre, 800 dd., de 1.10 à 1.20 fr. les 201. Foin vieux, 8 charrs, de 6.— à 6.50 fr. les 100 kg. Paille, 4 charrs, de 4.50 à 5.— fr. les 100 kg. Beurre, de 1.40 à 1.60 fr. le 1/2 kg. Œufs, de 1.10 à 1.20 fr. la douzaine.

Observations météorologiques

DE LA STATION CENTRALE D'ESSAIS VITICOLES

Champ-de-Vin: A 7 h. m., 1 h. et 9 h. s. — Alt. 555 m.; Long.: 6°38' E.; Lat.: 46°31'. — Barom.: 713; Therm.: 9°6; Haut. d'eau: 1°03.

Septembre moyenne: Baromètre 716. Thermomètre 14°5. Pluie 106 mm.



Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres.

Bourse de Lausanne du 21 septembre 1891.

Table of stock market data for Lausanne, listing various actions and bonds with their respective prices and values.

On a payé: Actions Société immobilière d'Ouchy 250; Obligations Lombardes 315.50; 3 1/2 % Caisse hypothécaire 96; 4 % Lausanne 102.50.

Banque cantonale vaudoise: escompte du papier commercial hancable 3 1/2 %.

La Gazette est en vente dans les dépôts ci-après: Lausanne. Kiosques de St-François, de la Palud et de la Riponne; Bibliothèque de la gare; Dubois, magasin de tabacs; St-François; Tariu, libraire; Boury; Bassin, magasin de tabacs; Grand-Pont; Ammann, cabinet lithographique; rue Halldam; Monnet, libraire, rue Pépinière; Vevey. A la gare; librairie Loertscher; Holl-Broyon, magasin de tabacs. — Bez. Buffat, libraire. — Montreux. Assenmacher, au Bon-Marché. — Clavens. La Flor de la Isabella, magasin de tabacs. — Aigle. Librairie Deladoey. — Genève. A la gare; à l'Agence des Journaux, boulevard du Théâtre, et dans tous les kiosques. — Neuchâtel. Kiosque des journaux; vue du Giot, libraire. — Chaux-de-Fonds. A la gare; kiosque de l'Hôtel-de-Ville. — Locle. H. Houst. — Bière. A la gare; Kiosque, place du Moulin. — Porrentruy. A la gare. — Fribourg. A la gare; kiosque Lorzon. — Berne. A la gare; kiosque Bärenplatz. — Olten. A la gare. — Zurich. A la gare; chez Mme veuve Baqoul. — Bâle. Agence des journaux, 74, rue des Tanneurs. — Lucerne. A la gare; Doletschall march. de journaux; Buchmann.

E.-F. PACCAUD
Chirurgien - Dentiste
EST ABSENT 5013

DOCTEUR ROUX
de retour. 5050
Lundi, mercredi, vendredi, à 1 h.

Cossonay.
Le Dr Treuthardt
est de retour
du service militaire. 5078

Elle est à Genève!
C'est la GRANDE ETHÉLIA
Sommambule et professeur de
cartomanie, reçoit tous les
jours de 10 h. du m. à 7 h. soir.
N'accepte d'honoraires que si
les consultations sont recom-
mandées. 4851
12, route de Carouge 12, 2^e.

DESSIN & PEINTURE
5076. La rentrée des classes
de M. Th. Bischoff aura lieu le
mardi 29 septembre.
S'adresser pour les renseigne-
ments **rue Beau-Séjour 6**, de
11 à 2 h., ou par écrit.

L'ESTAFETTE
est en vente
A LAUSANNE
Kiosque de St-François.
Kiosque de la Palud.
Kiosque de la Riponne.
Bibliothèque de la Gare.
M. Bassin, mag. de ta-
bac, Grand-Pont.
Mme Ammann, mag. lit-
éraire, r. Haldimand.
M. Krieg, papetier, place
Pépinet.
M. Gantz, p. du Tunnel 3.

A AIGLE
Librairie Deladoey.
A ECHALLENS
Librairie F. Despont.
A MORGES
M. Staub-Kuhn.
A MOUDON
Librairie Benoit.
A NYON
M. Gouvers, papetier.
A OUCHY
Kiosque.
A PAYERNE
F. Gachet-Grivaz.
A VEVEY
M. Holl-Broyon, rue de
Lausanne.
MM. Lertscher & fils,
rue du Lac. 219
Librairie Jacot-Guillar-
mod.

A YVERDON
Librairie Grandchamp.
Le numéro 5 centimes.

HEER-CRAMER & Cie
LAUSANNE
LIT COMPLET
à une place composé de
9 pièces
pour **200** francs.
A deux places composé de
10 pièces 4661
pour **275** francs.
Bonne literie garantie.

DUFAUT FILS & Co
Propriétaires à PIERRY près
Epernay (Marne)
Au château de Corrigot.

CHAMPAGNE
AUTHENTIQUE
Bien écrire l'adresse pour
cause d'homonymes.
Demander le prix-courant.

MÉDAILLE D'OR
l'Exposition Universelle, Anvers 1885
CHOCOLAT



SUCHARD
NEUCHÂTEL, Suisse.
MÉDAILLE D'OR
Exposition universelle
Paris 1889.

5063. Une jeune personne
parlant français et anglais, ayant
l'habitude des voyages, cherche
une place de bonne d'enfants ou
compagne de voyage dans une fa-
mille qui repartirait pour l'Améri-
que. S'adr. rue de la Poste 15, au
5^e étage, Vevey. n439v

EXPOSITION VAUDOISE DES BEAUX-ARTS
A LA GRENETTE, LAUSANNE 5060
Ouverte du 20 septembre au 18 octobre.
Prix d'entrée 50 cent. Le dimanche 20 cent.

Société des Tabacs de Portugal.
Les porteurs d'Obligations Portugaises 4 1/2 %, garanties
par la Société des Tabacs de Portugal sont informés que le
paiement du premier coupon échéant le **1^{er} octobre**
1891 aura lieu à partir de cette date, à la Caisse de
MM. Ch. Masson & Cie, à Lausanne, à raison de
11 fr. 25, sur présentation des titres provisoires fran-
çais, dûment libérés, qui devront être déposés pour l'estam-
pillage. 5079
Simultanément aura lieu à la même caisse le rembour-
sement à 500 fr. des obligations désignées par le sort au
premier tirage auquel il sera procédé à Lisbonne le 23
septembre.
Un avis ultérieur fera connaître l'époque de l'échange des
titres provisoires contre les obligations définitives.

Technikum du canton de Zurich.
A WINTERTHOUR
Ecole professionnelle pour l'enseignement de l'architec-
ture, de la mécanique, de l'électricité industrielle,
de la chimie industrielle, des arts industriels, de
l'arpentage et du commerce.
Le semestre d'hiver commencera le 6 octobre.
S'adresser à la Direction. n5683x

BANQUE FÉDÉRALE
CAPITAL: 30,000,000.
GENÈVE, 11, RUE PETITOT, 11.
3915. Avances sur valeurs cotées à la Bourse, renouvelables tous
les 3 mois. Intérêt, 4 1/4 %. Sans commission. n5683x

En vente chez l'éditeur L. VINCENTI, Lausanne, et chez les libraires:
L'INAUGURATION
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
Compte-rendu des fêtes des 18-20 mai 1891, avec les discours qui y
ont été prononcés et la liste des invités.
Brochure in-8° de 125 pages, 1 fr. 3452

LIBRAIRIE H. TREMBLEY
Corraterie, 4, Genève.

BUET, Ch. Les Savoyards chez eux et chez les autres. In-12, broché 50 cent.
BUET, Ch. La Côte de Savoie. 4 vol. in-12, broché, 2 fr.
CONSTANTIN, A. Menus faits relatifs à l'histoire littéraire de la Savoie vers 1600. Brochure in-8°. 50 cent.
CONSTANTIN, A. La Muse savoisienne au XVII^e siècle. — La plaisante pronostication faite par un astrologue de Chambéry avec la moquerie savoyarde. Brochure in-8°. 50 cent.
CONSTANTIN, A. La Muse savoisienne au XVII^e siècle, Noël en patois savoyard des environs d'Annemasse. Brochure in-8°. 50 cent.
CONSTANTIN, Aimé. Etymologie des mots Lugneton et Gavot. Brochure in-8°. 75 cent.
CONSTANTIN, Aimé. Chansons choisies de Joseph Béard, en patois de Rumilly, avec traduction littérale. Brochure, 50 cent.
CONSTANTIN, Aimé. J. Béard. Recueil complet de ses chansons en patois savoyard, avec traduction littérale. In-12, broché, 2 fr.
CONSTANTIN, Aimé. J. Béard et ses œuvres, supplément au recueil complet de ses chansons, 50 cent.
DUCIS, A. Occupations, neutralité militaire et amexion de la Savoie. In-8°, broché, 3 fr.
DUCIS, A. Mémoire sur la Savoie, présenté au Cabinet de Versailles pendant l'occupation espagnole, par M. de Bonnaire. In-8°, br., 1 fr. 50
FENOUILLET, F. Histoire de la ville de Seyssel (Ain et Haute-Savoie), depuis son origine jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8°, br., 2 fr. 50
FRANC, Léon. Nouvelles preuves de l'indigénat des Celtes, dans le Bas-Vallais, tirées de son patois, brochure in-8°. 4 fr.
GAY, Hilaire. Histoire du Valais. 2 vol. in-12, 5 fr.
GAY, Hilaire. Mélanges d'histoire valaisanne. In-12, br., 4 fr. 50
Guide illustré du touriste aux Voirons (Haute-Savoie). 4 fr.
Guide au Salève, Morner, Monnetier et les environs, avec notice sur Genève, 75 cent.
Histoire de Genève, 1^{er} récit, 60 cent.
LES QUINZE PREMIERS SIÈCLES, 60 cent.
Histoire de Genève, 2nd récit, 75 cent.
BEZANÇON, HUGUES ET CHARLES III, Histoire de Genève, 3rd récit, 75 cent.
ÉTABLISSEMENT DU PROTESTANTISME, 75 cent.
LAVOREL, J.-M. Chutes et le Faucigny. Etude historique, 2 volumes, in-8°, 9 fr.
MAGNIN. Histoire de l'établissement de la réforme à Genève, in-8°, broché, 16 fr.
MÉRCIER, J. Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève, suivi d'un appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy. 4 vol. in-8° broché, 7 fr. Notice sur l'ancienne église du premier monastère de la Visitation d'Annecy. In-8°, br., 1 fr.
Les ruines de Faucigny, près Bonneville (Haute-Savoie). Mémoire descriptif orné d'une planche. Brochure in-12, 75 cent.
La Zone franche de la Haute-Savoie. Brochure in-8°, 25 cent.

LINGERIE DE MAUBORGET
Cretomes très solides.
CHEMISES SUR COMMANDE
BLANCHISSAGE A NEUF 4794

POUDRES DÉPURATIVES
DE MONSIEUR LE
DOCTEUR J. U. HOHL DE BÂLE
Remède infallible, garanti par une pratique de quarante ans.
Ce médicament facile à prendre, guérit infailliblement toutes
espèces d'éruptions de la peau, de maladies vénériennes
et cancéreuses, de dartres et de plaies aux jambes. Il est
le plus excellent contre les scrofules si dangereuses. Les maux
d'yeux, d'oreilles, de nez, etc., chez les enfants.
De nombreuses attestations de personnes guéries, des certificats de médecins
et de personnalités appartenant à nos plus hautes autorités, sont tenus à la
disposition des gens désirant en prendre connaissance.
Prix de la boîte fr. 1.55
Toute boîte portée comme marque de fabrique protégée par la loi.
la signature de l'inventeur J. U. Hohel, Docteur.
CERTIFICAT. Par la présente je déclare que mon enfant, qui souffrait depuis
plus de six mois d'une maladie des yeux, en a été totalement guéri après avoir pris
trois boîtes des poudres de Monsieur le docteur Hohel.
Obernill, le 10 septembre 1890
Jules Cordelier, peintre.
L'attention de la signature ci-dessus est constatée par:
Obernill, le 19 septembre 1890
S. Degen, président de la commune.

En vente dans les pharmacies M. Grandjean et H. de Giez, Lausanne;
pharm. Archimand, U. Fontinaz, Cossonay; pharm. Peter, Aubonne;
pharm. Ador, Vallorbes; pharm. H. Golaz, Ste-Croix; pharm. S.
Demiéville, Bière, et dans toutes les autres pharmacies. n767n-1315

PLUS DE NÉVRALGIES
Migraines, Névroses
Guérison certaine par les Dragées des Prémontés
à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina
Dépôt GÉNÉRAL, n° la SUISSE, M^{me} BURKEL & Co, drog., à Genève
Envoi franco contre 3 francs en timbres ou mandat-poste.
Détail dans les bonnes pharmacies.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE FRANÇAISE

DELEMONT: DÉMOCRATE.
FRIBOURG: JOURNAL DE FRIBOURG.
CONFÉDÉRÉ.
LE MESSAGER.
GENÈVE: JOURNAL DE GENÈVE.
GENEVOIS.
FEUILLE DES AVIS OFFICIELS.
COURRIER DE GENÈVE.

LAUSANNE: GAZETTE DE LAUSANNE.
NOUVELLISTE VAUDOIS.
L'ESTAFETTE (Journal du matin.)
MONTREUX: JOURNAL DES ÉTRANGERS.
FEUILLE D'AVIS.
PORRENTROY: LE PAYS.
SAINT-IMIER: LE JURA BERNOIS.
SION: GAZETTE DU VALAIS.
WALLISER BOTE.
CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

PUBLICITÉ DANS LA SUISSE ALLEMANDE

BALE: ALLGEMEINE SCHWEIZER ZEITUNG.
BERNE: BUND.
ANZEIGER DER STADT BERN.
TAGBLATT.

BERNE: BOTE UND BAUERNZEIT.
ZURICH: SCHW. LANDWIRTSCHAFT. C. BLATT.
COIRE: FREIE RHÄTIER.
ST-GALL: STADT ANZEIGER.

PUBLICITÉ EN ITALIE

GENÈS: ANNUAIRE GÉNÉRAL D'ITALIE.
COLOMBO.
MILAN: IL SECOLO (tirage quotidien: 200,000
exemplaires.)
ROME: LA TRIBUNA (100,000 ex.).
LA CAPITALE.

TURIN: GAZZETTA PIEMONTESE.
INDICATEURS OFFICIELS DU ROYAUME
D'ITALIE.
VENISE: L'ADRIATICO.
LA GAZETTA DI VENEZIA.
LA VENEZIA.

S'adresser exclusivement à l'agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER
Lausanne, Montreux, Vevey, Sion,
Genève, Fribourg, Neuchâtel, Delémont, Porrentruy, Chaux-de-Fonds, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc., etc.
Catalogue, traduction et devis de frais gratuits.
Insertions dans toutes les autres feuilles vaudoises, suisses et étrangères.

FAIBLESSE ET ANÉMIE
pour leur guérison lire à la 3^{me} page. 4634

BUFFET-RESTAURANT DE
L'EXPOSITION D'HORTICULTURE
à Montreux, du 22 au 28 septembre.
C. PERRET & G. RODIEUX, tenanciers.

Pendant toute la durée de l'exposition, consommations de premier
choix. — Déjeuner à midi, depuis 2 fr. 50. Souper à la carte à toute
heure. — Service prompt et soigné. — Vins du pays et étrangers des
meilleurs crus, aux prix habituels. n2914m-4791

Rome HOTEL Rome
MINERVA
LIFT (J. SAUVE) ASCENSEUR
Au centre de la ville, à proximité des plus
célèbres monuments.
Prix modérés Pension de Fr. 9 à Fr. 12
BUCHER-DURRER
PROPRIÉTAIRE
du Grand Hôtel Méditerranée à Pegli (près Gènes),
de l'Hôtel de l'Europe à Lucerne
Rome HOTEL Rome

HOTEL-PENSION BEAU-SÉJOUR AU LAC
MONTREUX
Maison de premier ordre. A proximité de la gare et du débar-
cadere. Prix modérés. Séjour pour familles. Grand jardin ombragé.
Se recommandant n2910m-4760
Brunner & Kaiser, propriétaires.

CHATEAU DE PRÉVERÈGES A VENDRE
pour liquidation d'hoirie. Propriété rapport et agrément, près
Morges. Maison maîtres, 11 p., log' fermier et dépend. 8 hect. 70 a.
terrain excellent. Vue splendide; train-tram. Prix avantageux. S'adr.
à M. Gouvers, not., Morges, ou à Pilet-Bouvier & Secheyave, 4843

Mme Vve Beuque
SAGE-FEMME
à PONTARLIER (Doubs)
reçoit des pensionnaires.

PENSIONNAT
de jeunes demoiselles
Villa Yalta, Zurich.

4929. Instruction dans toutes les
branches. Etude spéciale des lan-
gues allemande et anglaise. Musi-
que, peinture, ouvrages à l'aiguille,
etc. Vie de famille, soins affec-
tueux. Maison très bien située,
avec grand jardin. Prix modéré.
S'adresser, pour prospectus et
références, à
Mmes ZGRAGGEN.

UNE DEMOISELLE
[5073] allemande, de bonne
famille, cherche place pour
tenir compagnie à une dame âgée
ou malade, aide de la maîtresse
d'une maison ou pour enseigner
l'allemand et la musique à de jeunes
enfants.
Offres chiffre B 10349 L, à l'a-
gence de publicité Haasenstein
& Vogler, Lausanne.

Avis aux parents.
4934. Dans famille distinguée
on prendrait en pension demoiselles
voulant suivre les cours des
écoles ou du conservatoire de
musique. Ecrire à M^{me} Ranq.
Boulevard James-Fazy n° 2,
Genève.

Une première ouvrière
[5053] en robes trouverait un em-
ploi durable et bien rétribué, pour
secourir la direction d'une pre-
mière maison de couture à Neu-
châtel. Ecrire sous chiffre B 3172
M, à Haasenstein & Vogler,
Montreux.

5059. Une personne de confi-
ance, âgée de 37 ans, cherche
place de
femme de chambre
ou pour faire le service d'une
dame ou monsieur âgé. S'adresser
à l'agence de publicité Haasenstein
& Vogler, Lausanne, sous Ge 10314 L.

Une fabrique de gypse
[4944] demandé un maître-ou-
vrier capable, avec certificats.
Adresser les offres sous lettres B.
X. R., poste restante, à Bex.

Une famille étrangère ha-
bitant Cannes, France, demande
pour le 15 octobre, une
femme de chambre
expérimentée et pouvant fournir
de bons renseignements, pour le
service de table, une partie des
appartements et la couture Catho-
lique de préférence. 22 à 35 ans.
Bonne santé indispensable.
Ecrire à Mme Riddett, vice-
consul britannique, Cannes,
France. 5052

5025. Une première mai-
son traitant spécialement les cafés
et raisins à boisson
cherche un agent
sérieux, connaissant l'article et qui
visite régulièrement les maisons
de gros et mi-gros.
Offres avec références à adres-
ser sous chiffre H 3039 Q, à l'a-
gence de publicité Haasenstein
& Vogler, à Bâle.

IMPORTANT
[5072] maison de commis-
sion cherche employé sans
connaissances spéciales, pour faire
place, encaissements, voyages.
Jolie situation.
Références sérieuses et garan-
ties exigées espèces. — Offres si-
gnées J. V., abonnés, Nice
(France).

Un architecte vaudois
[5068] d'âge mûr et de toute confi-
ance, désire trouver un emploi
dans la Suisse romande, comme
régisseur ou intendant de domai-
ne. Ses connaissances spéciales le
mettent en état de rendre de sé-
rieux services dans l'emploi qu'il
sollicite. Il peut produire les meil-
leurs certificats et références.
S'adresser à M. Corday, pas-
teur, 50, rue Truffaut, Batignol-
les, Paris. n712n

COMPTABLE
[5023] désire changer la pla-
ce actuelle. Prétentions modestes.
Offres sous chiffre J 3959, à
l'office de publicité Rodolphe
Mosse, à Lausanne.

5065. Une jeune fille cherche
place de
VOLONTAIRE

dans une bonne famille de Lau-
sanne, pour s'occuper des travaux
faciles du ménage ou des cham-
bres. Entrée le 1^{er} octobre. S'adr.
à l'agence de publicité Haasenstein
& Vogler, Lausanne, sous Ge
10309 L.

ON DEMANDE
[5077] pour une pension de jeunes
filles
UNE INSTITUTRICE
de langue française connaissant la
musique.
Adresser les offres à Madame
Dedie, Corcelles (Jura Ber-
nois).

ON CHERCHE A PLACER
[4969] dans une bonne famille
une jeune fille de 16 ans, ayant
reçu une bonne instruction scien-
ce, au courant des travaux du
ménage et sachant coudre, pour
qu'elle ait l'occasion de se perfec-
tionner dans le français. Adr. les
offres à S. Schneider, Salen-
vorstadt, Bâle.

A VENDRE
[5054] bancs d'école en bon état,
matériel de classe, etc. S'adresser:
Montreux, rue du Marché n° 15.

5069. Pour un jeune hom-
me de 16 ans, de la Suisse al-
lemande, bien recommandé, qui a
déjà travaillé pendant une saison
comme aide dans les travaux de
propriété d'un hôtel de montagne,
on cherche dans la Suisse rom-
mande soit dans un hôtel, soit
dans un magasin, maison de
commerce ou industrielle,
un emploi où lequel le jeune
homme se contenterait au besoin
de son entretien, bien qu'il dési-
rait obtenir un petit appointe-
ment. Adresser les offres sous
chiffres H 7513 X, à Haasenstein
& Vogler, Genève.

ON CHERCHE
[5061] pour une fille de 16 1/2
ans, de bonne éducation, qui a
fréquenté l'école secondaire pen-
dant 2 ans et travaillé pendant 2
ans chez une tailleuse, une place
dans une honnête famille où elle
aurait l'occasion d'apprendre le
français à côté des travaux du
ménage.
Adresser les offres à C. Meili,
mécanicien, à Schwamendingen
près Zurich. Réf. exigées.

On désire placer
[5064] dans une bonne famille,
pour apprendre à fond la langue
française, la fille d'un insti-
tuteur du canton de Zurich, âgée
de 19 ans. Elle est bonne mu-
sicienne, connaît la couture
ainsi que la confection des
robes. On préférerait une place
auprès d'enfants, auxquels elle
enseignerait entre autre le piano.
S'adr. à l'agence de publicité
Haasenstein & Vogler, Lau-
sanne, sous He 40305 L.

ON OFFRE
à vendre des
fourneaux en pierres
olaires de la carrière de Bagnes,
de toutes dimensions, pouvant
brûler tous les combustibles, les
plus reconnus très économiques, les
plus sains et recommandés par
plus de 70 ans de service. Gard,
frères, entrep., Bagnes (Valais).

A VENDRE
[4713] à Lausanne, dans le
voisinage immédiat du fau-
tur bâtiment de la Banque
cantonale vaudoise, une
maison d'habitation avec
terrasse, au 360 mètres, dans
une belle exposition.
S'adr. à M. Jules Krayen-
bühl, notaire.

Etude de M^{re} Peix RAMBERT, notaire
à BOUGIE (Algérie).
A VENDRE
OU A LOUER
[5066] à long terme, sous pro-
messe de vente,
une grande propriété rurale
avec d'importantes constructions,
sise à l'Oued-Amizour, canton d'El
Kseur, arrondissement de Bougie.

Affaire exceptionnelle.
Grandes facilités. Excellentes
conditions.
Pour tous renseignements et
pour traiter, s'adr. à M^{re} Ram-
bert, notaire, à Bougie.

A VENDRE
[5000] ou à échanger contre un
petit vis-à-vis ou une victoria, un
beau char de côté ayant peu servi.
S'adresser à C. Lequatre,
voiturier, Yverdon.

Occasion avantageuse.
Bicycle « extraordinaire » à
deux vitesses, en parfait état, roue
motrice de 1.02 multipliée à 1.52.
Ody, L^r, Grand Pré, Ge-
nève. n7314x-4933

A VENDRE
[5020] petit yacht à vapeur,
entièrement remis à neuf,
13 mètres de long, cabine, etc.,
très sûr par le gros temps.
S'adresser à M. Arlaud, 5,
Boulevard du Théâtre, Genève.

CHEVAL A VENDRE
5070. A vendre un beau et fort
cheval, race croisée du Jura et
anglo-normand, azean, fort trot-
teur, âgé de 4 ans. S'adresser à
Ginnyave Margéat, à Cor-
moret (Jura bernois). n4792r

A vendre ou à louer
DE SUITE
une propriété importante
[4932] située en France, à 7 kilom.
de Genève.

Jolie situation. Belles prairies.
Facilités pour la vente du lait
La propriété pourrait se diviser
en deux fermes au gré des ama-
teurs.
S'adresser sous H 7208 X, à
l'agence de publicité Haasenstein
& Vogler, Genève.

4922. A vendre ou à louer
l'Usine de Chatillens
avec maison d'habitation et ter-
rains autour, reliée à la voie
fermée.
Machine à vapeur.
Conditions très avantageuses.
S'adr. au notaire L. Pe-
chet, à Oran-la-Ville (Vaud).

MONTAGNE A VENDRE
ou à louer.
M. Kündig, à Yverdon, of-
fre à vendre sa montagne la Dé-
nériaux dessus, près Ste-Croix,
du port de 75 vaches, avec 2 cha-
lais.

Pâturage excellent, eau abon-
dante, belles forêts pouvant s'ex-
ploiter.
Les amateurs sérieux pourront,
homme se contentant au besoin
de son entretien, bien qu'il dési-
rait obtenir un petit appointe-
ment. Adresser les offres sous
chiffres H 7513 X, à Haasenstein
& Vogler, Genève.

A LOUER
[4027] pour le 24 septembre pro-
chain, avenue du Théâtre, 4,
au premier, un
bel appartement
de 7 chambres, avec 2 balcons et
dépendances. S'adr. à M. J. Ducas,
aîné. 4926

Aigle.
4998. A louer appartement
meublé, 7 pièces, l'eau dans la
maison, jardin, belle vue.
Adresser A. Z., poste restante,
Aigle.

A LOUER A VEVEY
[5062] pour le 25 décembre pro-
chain, le magasin du
bazar oriental
rue d'Italie n° 22, ainsi que le 1^{er}
étage de la même maison.
Par sa situation, au centre des
principaux hôtels et pensions, ce
magasin peut être affecté à tous
genres de commerce, d'un revenu
assuré. — S'adr. à M. P. Allaz, au
bureau de la Recette. n457v

A LOUER
[5046] très joli appartement
confortablement meublé, de 6 pièces
et dépendances. Vue du lac et
balcon au midi.
S'adresser pour le voir à Mme
Casays, Belle-Fontaine.

A louer meublée
la campagne « Ben Yenne »,
près Ouchy, 15 pièces, vastes
dépendances, vue superbe.
S'adr. à MM. de la Harpe
& Chateaufort, rue de Bourg
33. 5037

Madame Gaullamand de
Chambrier, M. Pierre de
Chambrier, M. et Mme Arthur
de Chambrier et leur fille, M.
Charles de Chambrier, ses
enfants et petits-enfants, M.
Frédéric de Chambrier, M. et
M^{re} Guéhard de Chambrier,
leurs enfants et leur petit-fils,
Mme du Bois de Pury, ses
enfants et petits-enfants ont
la douleur de faire part à
leurs amis et connaissances de
la grande perte qu'ils vien-
nent de faire en la personne de

Monsieur
Frédéric-Guillaume de Chambrier
leur cher époux, père, beau-
père, grand-père, frère, beau-
frère, oncle et grand-oncle
que Dieu a rappelé à Lui di-
manche 20 septembre, à l'âge
de 71 ans.

Psème XXIII.
L'enterrement aura lieu à
Cormondrèche mardi 22 sep-
tembre, à 2 heures.
Le présent avis tient lieu
de faire-part. 5071

LAUSANNE. — IMP. L. VINCENTI.